

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

**Présentation simplifiée ;
analyses**

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

(Tous budgets consolidés)

Le compte administratif de la Métropole comprend 8 budgets:

- Le budget Principal et ses budgets annexes:
 - Le budget des transports
 - Le budget des déchets ménagers
 - Le budget des zones d'activités économiques (ZAE).

- Les régies:
 - Budget de l'Eau
 - Budget de l'Assainissement (qui est un budget annexe de celui de l'eau dans le cadre d'une régie unique de l'eau et de l'assainissement)
 - Budget Rouen Normandie Création
 - Budget de l'Energie Calorifique

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Analyse financière simplifiée

SYNTHESE : BUDGET DES TRANSPORTS ET BUDGET

Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le

PRINCIPAL 
ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF

	Réalisé 2018
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	442 930 115,26
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	370 788 735,89
CAF Brute (c=a - b)	72 141 379,37
Remboursement emprunts (d)	38 409 541,01
CAF Nette (e= c-d)	33 731 838,36
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	197 399 518,92
Recettes Investissement (hors dette) (g)	60 643 498,70
Remboursement de l'Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00
Remboursement Régie Eau de la CREA	400 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	70 000 000,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2017(k)	316 962 097,42
Transfert Val des Noyers (k)	424 559,18
<i>Remboursement du capital 2018 (l)</i>	<i>38 409 541,01</i>
Encours au 31/12/2018(i=k-l+m)	348 977 115,59
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	4,84

SYNTHESE : BUDGET ANNEXE DES DECHETS ME

Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le

SLOW

ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF

	Réalisé 2018
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	64 728 146,14
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	55 541 244,19
CAF Brute (c=a - b)	9 186 901,95
Remboursement emprunts (d)	36 706,47
CAF Nette (e= c-d)	9 150 195,48
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	7 579 153,78
Recettes Investissement (hors dette) (g)	2 522 543,63
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2017(k)	72 991,86
<i>Remboursement du capital 2018 (l)</i>	<i>36 706,47</i>
Encours au 31/12/2018(i=k-l+m)	36 285,39
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

SYNTHESE : BUDGET ANNEXE
ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le 
ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF

	Réalisé 2018
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	0,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	0,00
CAF Brute (c=a - b)	0,00
Remboursement emprunts (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	0,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	0,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	0,00
Mobilisation d'emprunts	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2017 (i)	0,00
<i>Remboursement du capital 2018</i>	0,00
Encours au 31/12/2018(i)	0,00
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	0,00

SYNTHESE BUDGETAIRE CONSOLIDEE (BUDGETS PRINCIPAL, T
MENAGERS ET ZAE)

Envoyé en préfecture le 16/07/2019
Reçu en préfecture le 16/07/2019
Affiché le
TRANSPORTS, DECHETS
SLOW
ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF

	Réalisé 2018
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	494 498 665,40
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	413 170 384,08
CAF Brute (c=a - b)	81 328 281,32
Remboursement emprunts) (d) (hors refinancement)	38 446 247,48
CAF Nette (e= c-d)	42 882 033,84
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	204 978 672,70
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	63 166 042,33
Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00
Avance Régie Eau de la CREA	400 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	70 000 000,00

* Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2017 (k)	317 035 089,28
Transfert Val des Noyers	424 559,18
<i>Amortissement du capital 2018 (l)</i>	<i>38 446 247,48</i>
Encours au 31/12/2018 (i=k-l+m)	349 013 400,98
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	4,29

SYNTHESE : BUDGET DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le

SLOW

ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF

	Réalisé 2018
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	76 903 028,78
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	60 361 741,34
CAF Brute (c=a - b)	16 541 287,44
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	3 589 218,64
CAF Nette (e= c-d)	12 952 068,80
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	16 407 295,10
Remboursement avance du budget principal	400 000,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	701 585,82
Mobilisation d'emprunts (m)	7 500 000,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2017	37 547 453,34
Avance du budget principal	400 000,00
Total au 01/01/2018(k)	37 947 453,34
<i>Amortissement du capital 2018(l)</i>	<i>3 989 218,64</i>
Encours au 31/12/2018 (i = k-l+m) *	41 458 234,70
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	2,51

*Dont avance du budget principal à la régie de l'eau

SYNTHESE : BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF

	Réalisé 2018
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	43 257 255,92
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	32 162 702,66
CAF Brute (c=a - b)	11 094 553,26
Remboursement emprunts (d)	2 910 221,30
CAF Nette (e = c - d)	8 184 331,96
Dépenses investissement (hors dette) (f)	26 624 729,08
Recettes investissement (hors dette) (g)	8 257 924,86
Mobilisation d'emprunts (m)	11 725 016,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2017 (k)	27 735 902,48
<i>Amortissement du capital 2018 (l)</i>	<i>2 910 221,30</i>
En-cours au 31/12/2018 (i=k-l+m)	36 550 697,18
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	3,29

	Réalisé 2018
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	1 614 102,83
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	1 173 509,28
CAF Brute (c=a - b)	440 593,55
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00
CAF Nette (e= c-d)	440 593,55
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	212 666,07
Recettes Investissement (hors dette) (g)	0,00
Mobilisation d'emprunts (m)	0,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2017 (k)	0,00
<i>Amortissement du capital 2018 (l)</i>	<i>0,00</i>
En-cours au 31/12/2018 (i=k-m+l)	0,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	0,00

	Réalisé 2018
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	2 303 140,17
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	1 072 282,92
CAF Brute (c=a - b)	1 230 857,25
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	250 000,00
CAF Nette (e= c-d)	980 857,25
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	9 290 754,52
Recettes Investissement (hors dette) (g)	212 635,00
Mobilisation d'emprunts (m)	10 000 000,00

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
En -cours au 31/12/2017 (k)	0,00
<i>Amortissement du capital 2018 (l)</i>	<i>250 000,00</i>
En-cours au 31/12/2018 (i=k-m+l))	9 750 000,00
En-cours dette / CAF brute (j = i / c)	7,92

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Analyse financière

Présentation budgétaire

Résultat comptable

	Réalisé 2018
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	610 157 625,91
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	499 522 053,09
CAF Brute (c=a - b)	110 635 572,82
Remboursement emprunts (d) (hors refinancement)	45 195 687,42
CAF Nette (e= c-d)	65 439 885,40
Dépenses Investissement (hors dette) (f)**	257 514 117,47
Recettes Investissement (hors dette) (g)**	72 738 188,01
Avance SOMETRAR (g')	4 573 000,00
Mobilisations réelles d'emprunts (m)	99 225 016,00

** Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
<i>Total au 31/12/2017(k)</i>	<i>382 718 445,10</i>
<i>Transfert Val des Noyers (k)</i>	<i>424 559,18</i>
<i>Amortissement du capital 2018 (l)</i>	<i>45 595 687,42</i>
En -cours au 31/12/2018 (i = k-l+m)	436 772 332,86
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	3,95

Sur l'exercice 2018, la métropole a connu les principales évolutions suivantes :

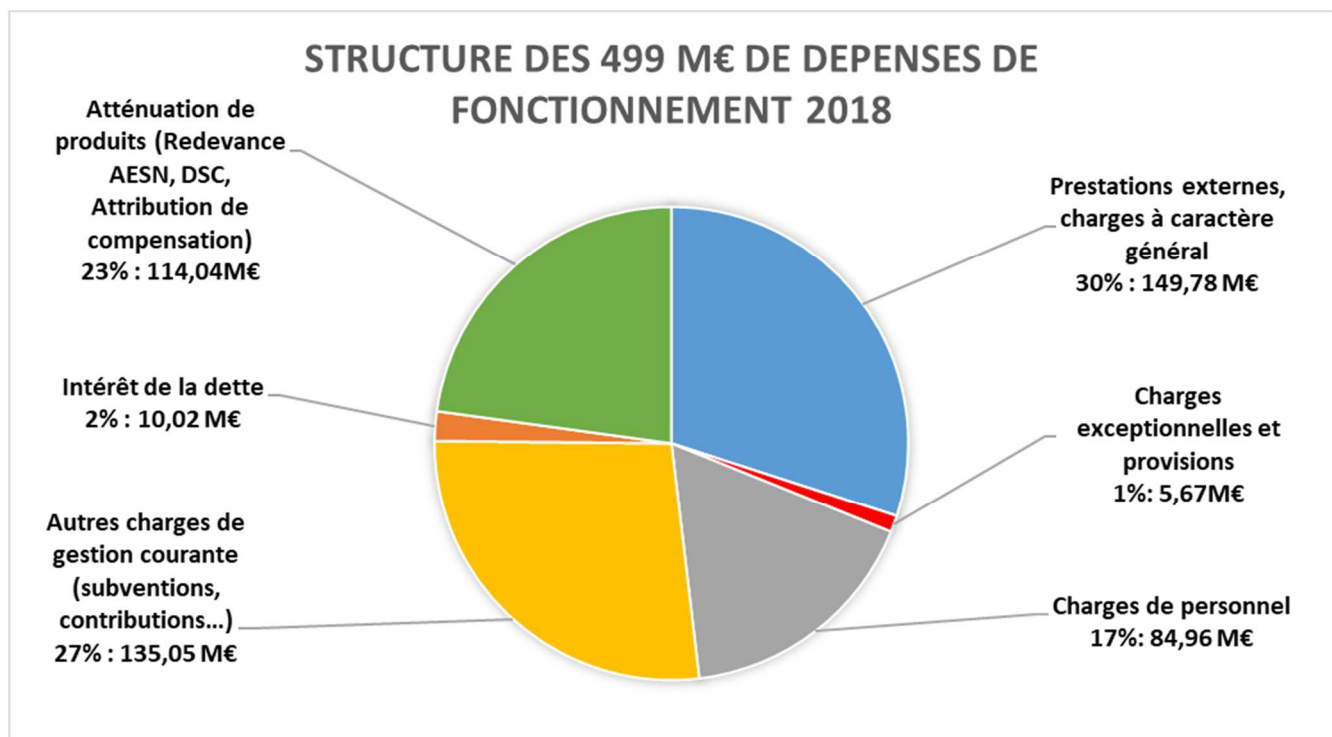
- L'intégration des nouveaux équipements transférés par la Ville de Rouen :
 - La Patinoire Guy Boissière et l'École Supérieure d'Art et Design le Havre Rouen (ESADHAR) à la date du 1^{er} avril 2018
 - L'Opéra de Rouen à la date du 16 mai 2018.
- Le transfert au profit des communes de l'ex CAEBS des créneaux scolaires piscines/patinoire et le transport.
- La création d'un nouveau budget : la Régie Publique de l'énergie calorifique.
- La première année de mise en œuvre de la contractualisation avec l'Etat.

L'année 2018 est marquée par une hausse importante des dépenses d'investissement relatives à une politique de modernisation et de développement du territoire de la Métropole : travaux de la ligne Arc Nord Sud (T4 et F1), projet Cœur de Métropole, espaces publics sur tout le territoire, parc des Bruyères, quartier Rouen Flaubert... Cette politique d'investissement s'est traduite en 2018 par une hausse de la dette, mais aussi une hausse de l'autofinancement grâce à un accroissement des recettes de fonctionnement et à une réelle maîtrise des dépenses de fonctionnement.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement constatées au compte administratif 2018 s'élèvent à 499 522 053€. Elles ont évolué de 0,82% par rapport au compte administratif 2017.

La répartition des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des budgets de la métropole s'établit de la manière suivante :



Parmi les principales dépenses, on peut citer:

➤ **Charges à caractère général: 149,7 M€**

Les charges à caractère général s'élèvent en 2018 à 149 777 128 €, soit une augmentation de 1,94% par rapport à 2017.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Service Ordures Ménagères : 38,71 M€
- Redevance assainissement : 21,50 M€
- Eau et énergie : 10,17 M€
- Voirie et éclairage public: 8,10 M€
- Lignes de transports et Filo'R : 6,93 M€ (hors contributions à SOMETRAR et aux TAE)
- Redevance de modernisation des réseaux de collecte : 5,10 M€
- Exploitation station d'épuration Emeraude : 4,96 M€

Cette hausse s'explique par :

- De nouvelles dépenses liées à la création de la régie de l'Energie Calorifique : + 0,93M€
- Un reversement de la redevance d'assainissement collectif plus élevé : + 3,68 M€

➤ **Frais de personnel: 84,95 M€**

Les dépenses de personnel s'élèvent à 84 958 790 € en 2018. Elles représentent 17% des dépenses de fonctionnement. Cela correspond à une évolution de 4% des frais de personnel entre 2017 et 2018.

➤ **Les charges de gestion courante : 135,05 M€**

Elles augmentent de 1,31% par rapport à 2017. Cette hausse s'explique principalement par le versement de nouvelles subventions à : l'Opéra de Rouen (0,88M€) et à l'ESADHAR (0,53 M€), dans le cadre des équipements transférés à la Métropole en 2018.

Il est à noter également un changement de nomenclature comptable M57 en 2018. En effet, les charges de gestion courante intègrent en 2018 des dépenses qui s'imputaient en 2017 en charges exceptionnelles.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Contribution Forfaitaire d'Exploitation (CFE) versée à SOMETRAR : 79,24 M€
- Subvention versée au Transport de l'Agglomération d'Elbeuf (TAE) : 5,92 M€
- Cotisation versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 16,08 M€
- Subventions diverses versées aux organismes publics et autres: 20,47 M€
- Contribution eaux pluviales : 4,17 M€

➤ **Intérêt de la dette: 10,02 M€**

Les intérêts de la dette s'élèvent 10 026 187 €. Cela représente une baisse de 0,70 % malgré la création de la régie de l'Energie Calorifique avec des intérêts d'emprunt sur 2018 de 0,81M€. Cette baisse s'explique pour partie par le remboursement anticipé d'un emprunt sur le budget transport en 2018 et par le niveau bas des taux d'intérêts.

Le poids de l'intérêt de la dette se répartit pour 49% sur le budget principal et pour 45% sur le budget des transports. Le solde étant imputé sur la Régie Eau et Assainissement qui contractualise principalement des emprunts à taux zéro auprès de l'Agence de l'eau. Ces frais financiers représentent 2% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement.

➤ **Atténuation de produits : 114,04 M€ (- 1,67 M€ par rapport à 2017)**

Les principaux postes de dépenses sont :

- Attribution de compensation versée aux communes : 82,82 M€ (- 1,5 % par rapport à 2017).

Cette évolution est due aux différents transferts intervenus : CIDE à Petit Couronne, créneaux scolaires piscine/patinoire sur le territoire d'Elbeuf, ESADHAR, patinoire de l'île Lacroix et Opéra.

- Dotation de Solidarité Communautaire : 15,42 M€ (+7.8% par rapport à 2017).

Elle poursuit sa progression dans la lignée des années précédentes grâce aux parts liées à la solidarité et au mécanisme de convergence de la TEOM.

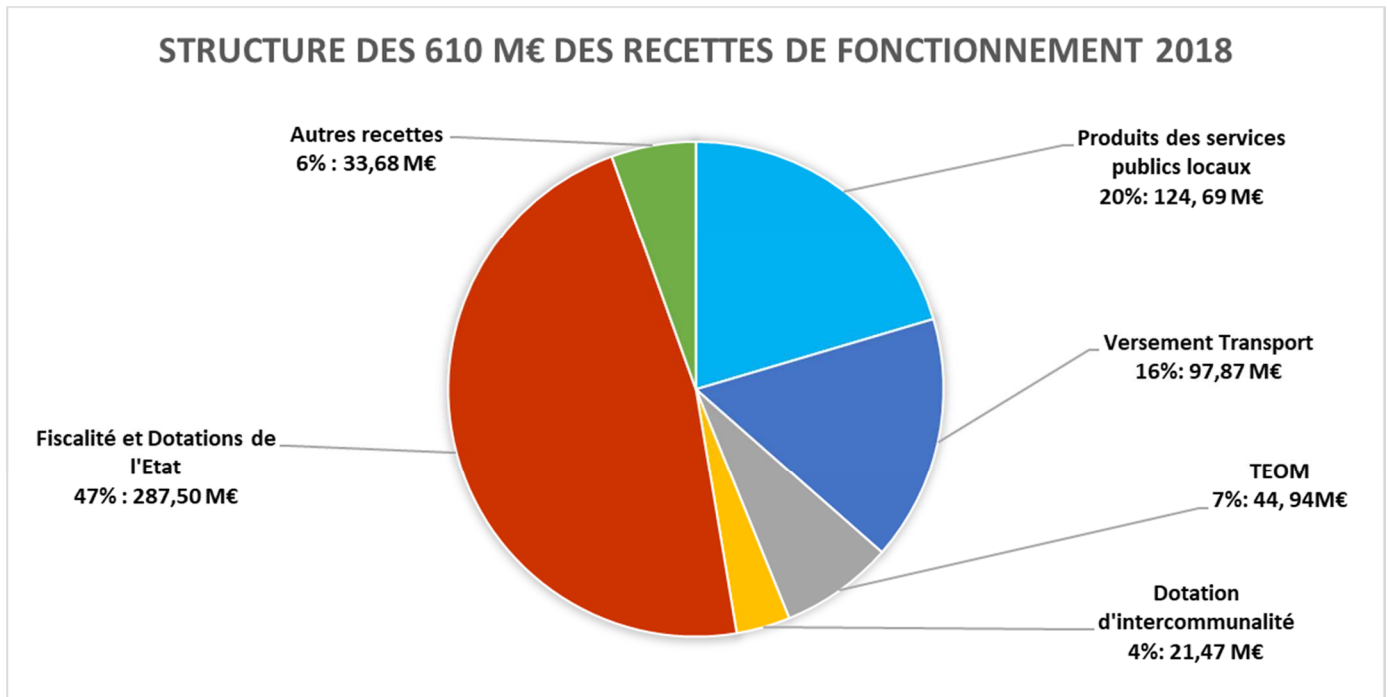
➤ **Charges exceptionnelles et provisions : 5,67 M€ (- 2, 12 M€ par rapport à l'année 2017)**

Cette baisse de charges s'explique par:

- Une baisse des provisions pour créances irrécouvrables sur les budgets de l'eau et de l'assainissement de – 0,65 M€.
- Un changement de nomenclature comptable M57 en 2018 : des dépenses imputées en charges exceptionnelles en 2017 ont été enregistrées en 2018 au chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (soit une baisse de – 0,43 M€).
- Par ailleurs, en 2017, un remboursement d'un trop perçu de la prime d'épuration sur les exercices 2012, 2013 et 2014 avait été effectué à hauteur de 982 300€.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'est élevé à 610 157 625 € en 2018. Elles ont évolué de 1,32 %, soit + 7,95 M€ entre 2017 et 2018.



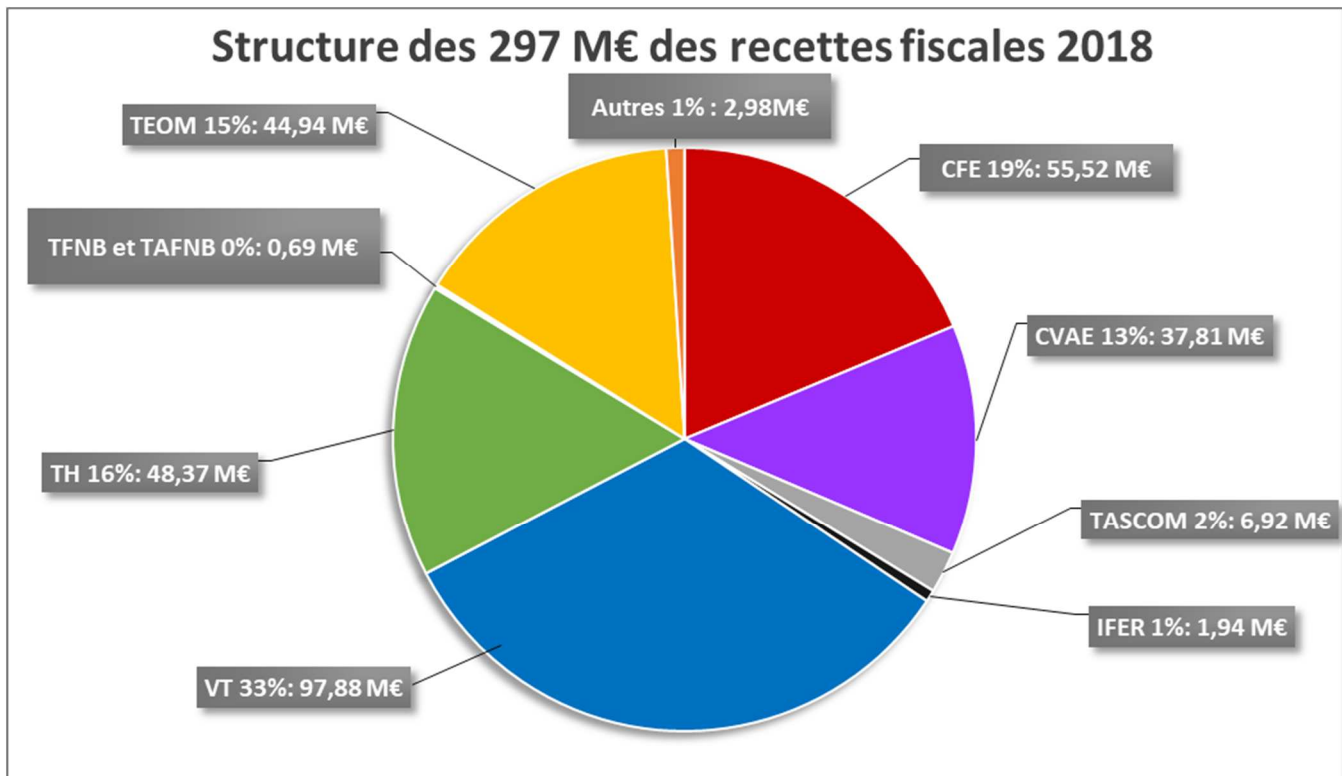
➤ **Fiscalité et Dotations de l'Etat (y compris TEOM et VT)**

Les recettes fiscales et les dotations de l'Etat de la Métropole s'élèvent à 430 323 326 M€. Elles sont en légère progression par rapport à 2017.

	CA 2017	CA 2018
<u>Entreprises</u>		
CFE	52 264 018	55 520 577
CVAE	40 424 958	37 806 845
TASCOM	8 895 505	6 919 198
IFER	1 847 392	1 938 203
VT	98 133 504	97 878 977
TEOM	14 245 162	14 695 470
TCCFE	-	669 615
Taxe de séjours	648 270	709 022
Autres	1 527 679	1 224 935
Sous-total	217 986 488	217 362 843
<u>Ménages ou mixtes</u>		
TH et THLV	47 631 887	48 366 031
TFNB	98 902	82 372
TAFNB	578 387	605 701
TEOM	29 318 024	30 244 806
Autres	234 891	377 885
Sous-total	77 862 092	79 676 795
Total fiscalité	295 848 580	297 039 638
<u>Compensation de l'Etat</u>		
Compensations fiscales	4 478 218	4 648 329
DCRTP	20 411 109	20 411 109
FNGIR	38 818 533	38 776 852
Sous-total	63 707 860	63 836 290
<u>Dotations de l'Etat et péréquation</u>		
DGF	65 610 691	64 561 109
FPIC	4 948 577	4 886 289
Sous-total	70 559 268	69 447 398
Total fiscalité + FNGIR + FPIC	339 615 690	340 702 779
Total fiscalité et dotations de l'Etat	430 115 708	430 323 326

✓ Les recettes fiscales :

Les recettes fiscales (hors compensations) s'élèvent à 297 039 638 M€ en 2018. Par rapport à 2017, elles connaissent une évolution de 0,40%.



Les principales évolutions des recettes fiscales sont :

- CFE : + 3,26 M€
- TEOM : + 1,38 M€
- TASCUM : - 1,98M€
- CVAE : -2,62 M€

La CFE a augmenté de 6% par rapport à 2017. Cette hausse est compensée par la baisse de la CVAE (- 6% par rapport à 2017) et de la TASCUM (-22% par rapport à 2017). A noter qu'en 2017, le montant de la TASCUM avait été particulièrement élevé compte tenu d'un changement de mode d'encaissement. Pour l'exercice 2018, le produit de la TASCUM est proche de celui de l'année 2016 (6,95M€).

✓ Les compensations de l'Etat :

Les compensations fiscales proviennent de réformes successives de la fiscalité locale et d'exonérations. Elles s'élèvent à 63,83M€ en 2018 contre 63,71 € en 2017.

Les postes principaux sont liés à la compensation dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle :

- Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) : 38,78 M€
- La dotation de compensation de réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 20,41 M€

Ces deux compensations sont stables.

La principale évolution provient de la compensation au titre des exonérations pour la taxe d'habitation, qui augmente de + 0,26 M€ entre 2017 et 2018.

✓ Dotations de l'Etat et Péréquation

La DGF s'élève en 2018 à 65 561 109 €. Elle est en baisse de -1,05 M€ par rapport à 2017, ce qui correspond à l'écêtement continue de la dotation de compensation au profit d'autres composantes de la DGF comme les péréquations.

Le Fonds de péréquation intercommunal des ressources communales (FPIC) a vocation à redistribuer à terme 2% des ressources fiscales des ensembles intercommunaux (EPCI et Communes) ce qui représente au niveau national environ 1 Milliard d'euros.

Grâce à ce mécanisme de péréquation horizontale, l'ensemble intercommunal composé de la Métropole et de ses communes membres a bénéficié d'un reversement de 12,11 M€ en 2018 soit -0.61% par rapport à 2017 dont 4,88 M€ pour la Métropole et 7,23 M€ pour les communes.

Parallèlement, l'ensemble intercommunal a été prélevé pour un montant de 1,66 M€ en 2018 contre 1,32 M€ en 2017.

On constate une diminution du produit net du FPIC pour la métropole de -0,27 M€ entre 2017 et 2018.

	2017	2018
FPIC pour l'ensemble intercommunal (recette)	12 188 026 €	12 113 762 €
FPIC pour la Métropole (recette)	4 948 577 €	4 886 289 €
FPIC pour l'ensemble intercommunal (dépense)	1 321 051€	1 660 390 €
FPIC pour la Métropole (dépense)	762 351 €	969 963 €
FPIC net pour la Métropole	4 186 226€	3 916 326€

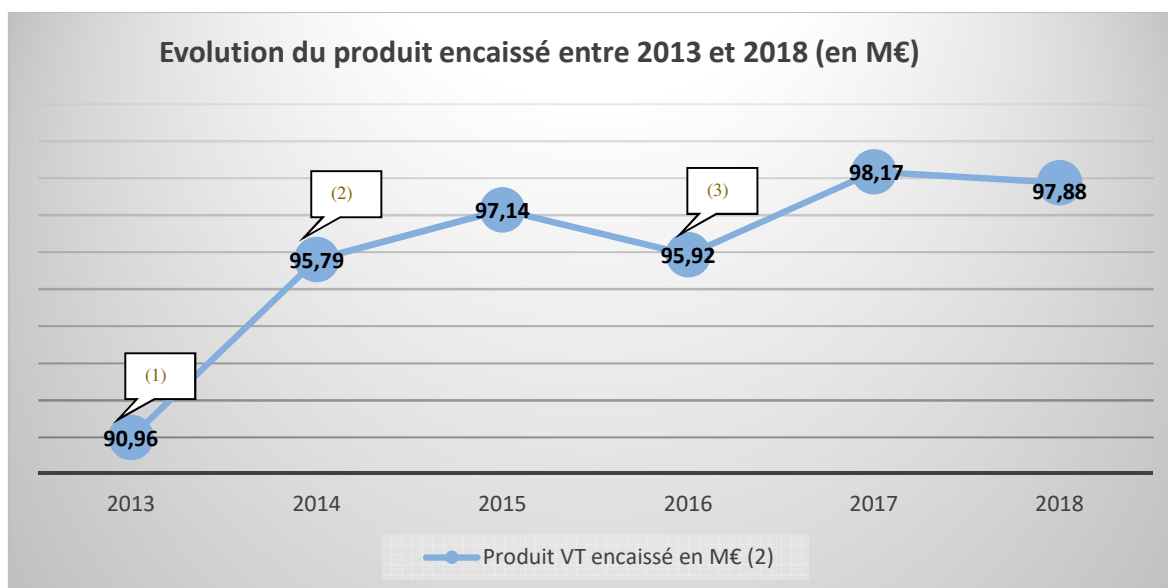
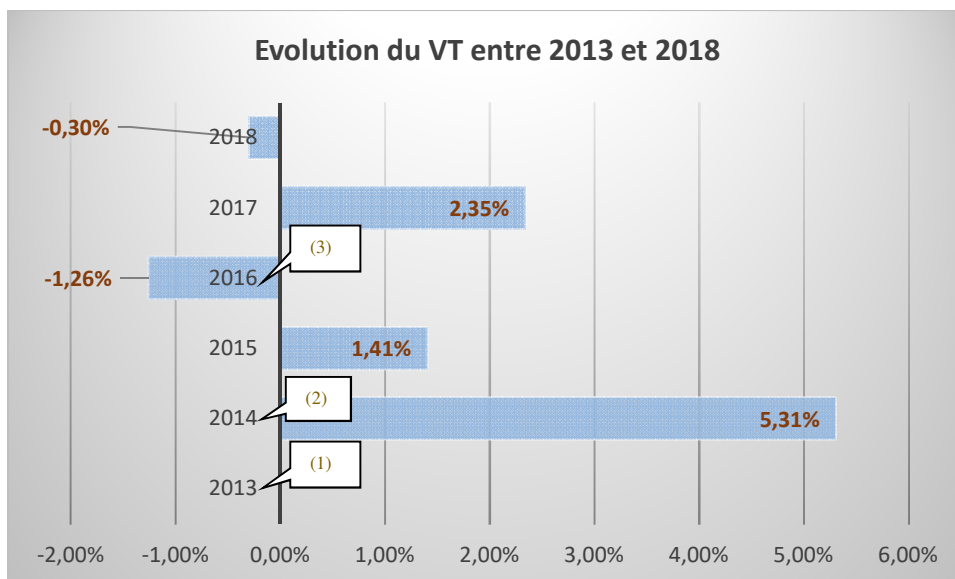
➤ **Versement transport (VT) : 97, 87 M€**

La contribution transport est assise sur la masse salariale des employeurs publics ou privés. Elle constitue la principale recette du budget transport à hauteur de 78%.

Au 1er janvier 2016, le seuil d'assujettissement du VT a été relevé de 9 à 11 salariés. La différence engendrée par ce nouveau seuil est compensée par l'Etat.

	2017	2018	Variation entre 2017 et 2018
Versement transport	97 263 504,06 €	96 923 719,11 €	-0,35%
Compensation par l'Etat	870 000,00 €	955 258,09 €	9,80%
TOTAL VERSEMENT TRANSPORT	98 133 504,06 €	97 878 977,20 €	-0,26%

Si l'embellie de l'année 2017 (+2,35% par rapport à 2016) était légitimement espérée sur 2018, le constat est plus contrasté. Une conjoncture en demi-teinte pour l'économie normande a largement impacté le produit « versement transport (VT) » sur l'année 2018. De fait, il s'est élevé à 97,9M€, soit une baisse de 0,30% par rapport à 2017. Pour autant, le VT a bien résisté par rapport à 2017 qui fut, une excellente année.



(1) Passage du taux VT de 1.8% à 2%
 ➤ Produit VT de 11% entre 2012 et 2013

(2) Centralisation des reversements par l'ACOSS
 Nouvelle méthode de calcul

(3) Relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés ETP

➤ **Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 44, 94 M€**

Le produit de la TEOM en 2017 représente 44 940 276 €, ce qui représente 69,50% des recettes du budget des déchets ménagers. Ce dernier a évolué de 3,19% par rapport à 2017.

Cette hausse s'explique par la poursuite de la convergence vers un taux unique (8,06%) sur le territoire de la Métropole et par l'évolution des bases. Le taux unique est resté inchangé.

➤ **Dotation d'intercommunalité : 21, 47 M€**

Les principaux postes de recettes sont :

- L'attribution de compensation versée par les communes : 5,08 M€ (fonctionnement) et 0,27 M€ (investissement) qui reste stable par rapport à 2017.
- La dotation de compensation du Département : 16,39M€ (montant similaire à 2017).

➤ **Les produits des services publics locaux: 124, 69 M€**

Les produits des services publics locaux s'élèvent à 124,43 M€ en 2018. Ils sont en hausse de 0,21% par rapport à 2017.

Les principales recettes proviennent de la redevance assainissement, de la vente d'eau et des prestations de services du budget eau et assainissement. Cela représente 91% des recettes perçues dans le cadre des produits des services publics locaux.

Les principaux postes de recettes sont :

- La vente d'eau: 28,20 M€

La vente d'eau, est pour l'année 2018 en légère baisse à hauteur de -0.47 M€.

- Redevance d'assainissement collectif : 27,04 M€

La redevance d'assainissement collectif a connu une progression de + 5% par rapport à 2017. Cela s'explique essentiellement par une hausse des versements de nos prestataires EDN (agrandissement du périmètre) et STGS.

- Redevance pour pollution d'origine domestique : 8,63M€ (soit – 4% par rapport à 2017)
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 4,99 M€ (soit – 18% par rapport à 2017)
- Participation de raccordement aux égouts : 1,63 M€ (soit – 48% par rapport à l'année 2017)

Il est à noter que la participation de raccordement aux égouts avait été particulièrement élevée en 2017 (d'un montant de 3,17 M€ en 2017 au lieu de 1,95 M€ pour 2016). Le montant perçu en 2018 est davantage en adéquation avec les produits perçus les années antérieures.

- Redevance spéciale des ordures ménagères : 2,53 M€ (soit -5 % par rapport à l'année 2017)

Cette baisse s'explique par le fait que de gros clients redevables ont fait appel au privé pour la collecte des déchets à la place de nos services, afin de bénéficier de la collecte des biodéchets.

➤ **Autres recettes : 33, 67M€**

Ces autres recettes s'élevaient pour l'année 2018 à 33 675 358 € contre 25 947 490 M€ pour l'année 2017.

Les autres recettes comprennent les dotations et participations, les autres produits de gestions courantes, les produits exceptionnels et les reprises sur provisions ou amortissements.

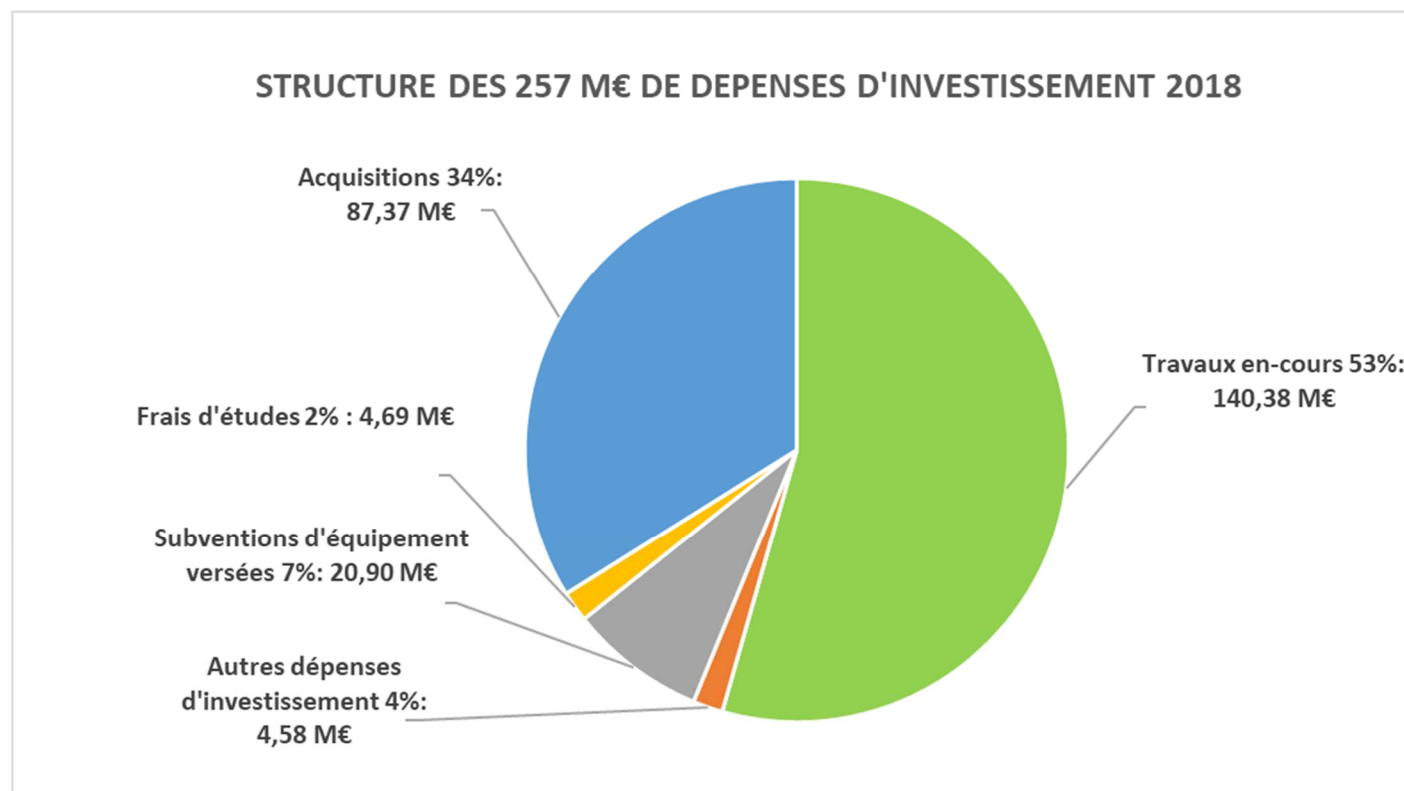
Les principaux postes de recettes sont :

- Les dotations et participations : 10, 75 M€
- Les revenus des immeubles et redevances versées par les fermiers et concessionnaires : 6,93 M€
- Les provisions : 3,73 M€
- Les redevances pour vente de chaleur : 2,30 M€

Cette forte variation s'explique par différemment éléments :

- Une régularisation des rattachements 2017 sur le budget des déchets : + 2,40 M€,
- De nouveaux produits perçus par la régie de l'énergie calorifique : + 2,30 M€,
- La reprise sur provision pour risque sur la dette sur le budget transport: + 2,5 M€.

Les dépenses d'investissement 2018 se sont élevées 257 514 117 €. Elles sont en augmentation de 43% par rapport à 2017.



Dans un contexte économique et financier contraint, les investissements réalisés en 2018 ont connu une forte augmentation visant à poursuivre la dynamique Métropolitaine et l'accélération de la croissance au bénéfice de l'ensemble de l'aire urbaine et de la Normandie.

Parmi les principales dépenses peuvent notamment être citées :

✓ **Etudes : 4,69 M€**

Dont:

- Logiciels : 1,2 M€
- Quartier nouvelle gare (Saint Sever) : 0,57 M€
- PLUI : 0,43 M€
- Tiga : 0,17 M€
- Recherche nouvelles ressources eau potable : 0,12 M€

✓ **Subventions d'équipement : 20,90 M€**

Dont:

- Fonds d'aide aux piscines (FAGIP) : 0,9 M€
- Fonds de soutien aux investissements des communes (FSIC) : 3,96 M€ en hausse de 51% par rapport à 2017
- Aménagement Eco Quartier Flaubert : 4,25 M€

- Fonds de concours aux personnes de droit privé : 6,96 M€
 - Délégation aides à la pierre : 1,47 M€
 - Aide au logement : 2,33 M€
 - Fonds de concours chenal (GPMR) : 1,22 M€

✓ **Acquisitions et agencements de voirie: 87,34 M€**

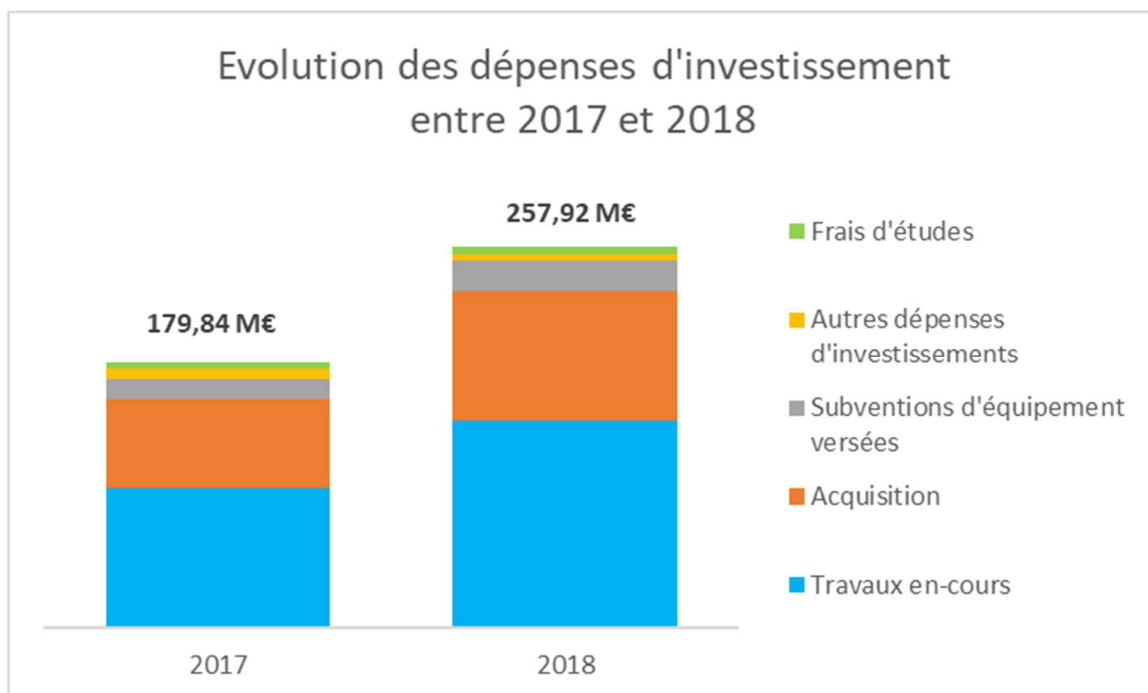
Dont:

- Réseaux de voirie, espaces publics : 29,42 M€
- Acquisition de bus et Minibus : 16,78 M€
- Colonnes enterrées et semi enterrées (OM) : 3,10 M€
- Réseau de chaleur (SMEDAR, Petit Quevilly et Elbeuf): 9,25 M€

✓ **Travaux: 140,38 M€**

Dont:

- Ligne T4: 37,67 M€
- Cœur de Métropole : 8,95 M€
- Parc des Bruyères : 5,06 M€
- Travaux et sécurité ouvrages d'art: 6,75 M€
- Réhabilitation Aître Saint Maclou : 2,84 M€
- Travaux stations de métro : 6,14 M€
- Ligne F1 : 2,43 M€
- Travaux Gare : 2,45 M€
- Réseau eau Potable: 11,90 M€
- Step Emeraude : 8,57 M€
- Travaux réseau Boulevard du Midi : 6,96 M€
- Travaux réseau T4 (assainissement) : 2,28 M€
- Réseaux de chaleur et extensions réseaux électriques : 0,6 M€



RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes s'élève à 77 311 188 € (hors dette) soit une hausse de 25,81 M€ par rapport à 2017. Le financement des investissements est en partie assis sur les recettes liées à la récupération de la TVA et au FCTVA et les subventions reçues, notamment dans le cadre des partenariats avec l'Etat et ses agences, la Région et le Département.

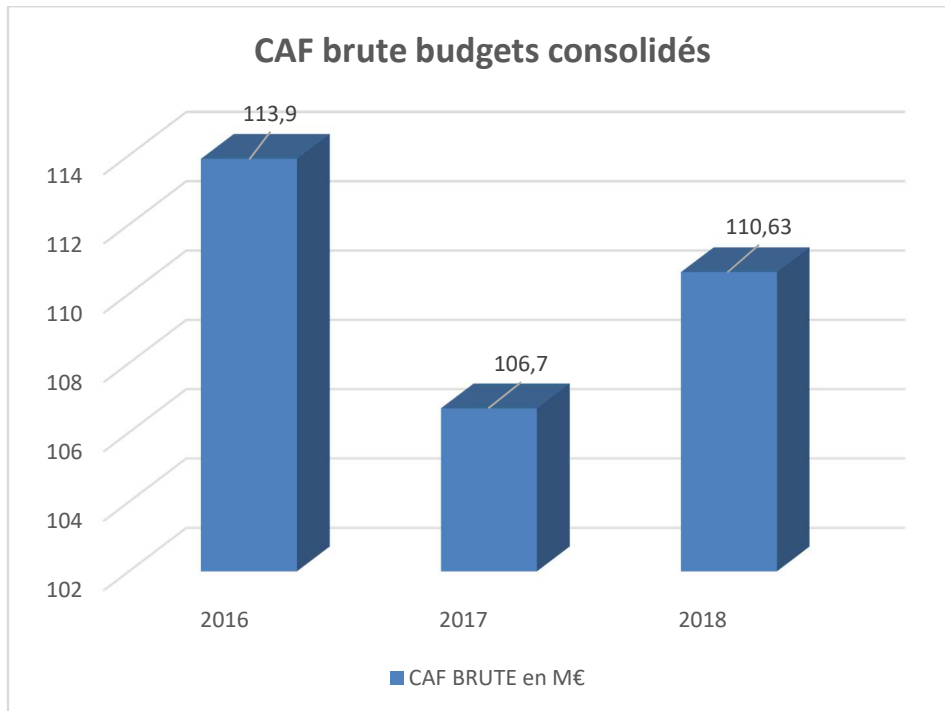
Sur l'exercice 2018, les recettes d'investissement les plus significatives reçues par la Métropole sont:

- Subventions : 35,59 M€
Dont :
 - AESN : 8,27M€
 - Etat : 6,08 M€
 - Région : 7 M€
 - Département : 2,71 M€
 - Amende de police : 4,60 M€
- FCTVA / TVA : 25 M€
- Cessions : 2,62 M€
- Taxe aménagement : 6,15 M€.

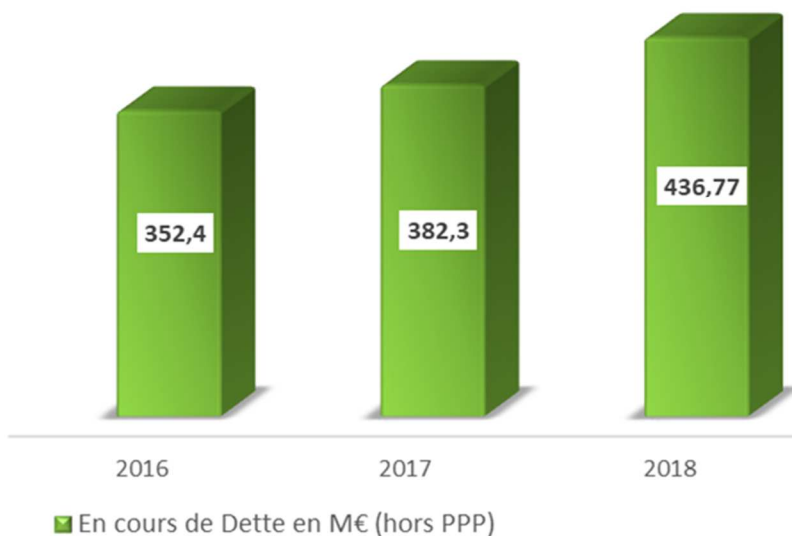
RATIOS ET SYNTHÈSE

Le compte administratif 2018 fait apparaître (consolidation des 8 budgets):

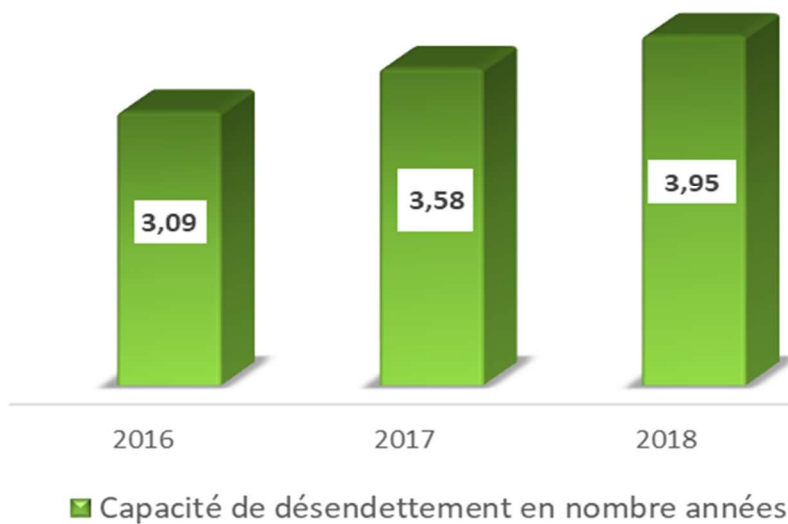
- ✓ Une CAF brute de 110,63 M€
- ✓ Une mobilisation d'emprunts de 99,22 M€
- ✓ Une capacité de désendettement de 3,95 années



En cours de dette au 31 décembre budgets consolidés



Capacité de désendettement budgets consolidés



CONCLUSION

La Métropole présente à fin 2018 des équilibres financiers satisfaisants.
Le résultat net global s'élève à 8,17 M€.

Toutefois l'effort d'investissement réalisé en 2018 devrait se poursuivre dans un contexte incertain :

- ✓ Sur les recettes de la collectivité, avec l'attente d'une réforme fiscale et d'une recomposition du panier de ressources des collectivités du bloc communal.
- ✓ Sur le résultat du dispositif de contractualisation et son éventuelle poursuite dans les années à venir.

CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT

La loi du 2 janvier 2018 de programmation des Finances publiques pour les années 2018 à 2020 prévoit que les plus grandes collectivités contractualisent avec l'Etat des objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et d'amélioration du besoin de financement.

Depuis plusieurs années, la Métropole Rouen Normandie présente des équilibres financiers stables avec un taux d'épargne brute et un ratio d'endettement favorables.

La Métropole Rouen Normandie a pour objectif de se positionner comme acteur majeur de l'investissement public local contribuant ainsi à soutenir l'activité économique. C'est pourquoi, conserver une capacité d'investissement significative est impératif pour pouvoir répondre aux objectifs prioritaires dans les domaines du développement économique, de l'industrie, du cadre de vie mais aussi répondre aux nécessités de conservation du patrimoine, aux besoins d'équipements nouveaux ou de réaménagement d'équipements existants, et également pouvoir investir dans le domaine des déchets, de l'eau et de l'assainissement (évolution des normes), de la mobilité, en matière de protection environnementale, d'accessibilité, de confort des usagers ou de transition énergétique.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Md€, entre 2018 et 2022.

Dans ce cadre, la Métropole a signé le 30 juin 2018 un contrat avec l'Etat visant à respecter une trajectoire d'évolution de ses dépenses réelle de fonctionnement : +1,2%.

DEPENSES	BASE 2017	2018	2019	2020
DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	185 009 457,00	187 229 570,48	189 476 325,33	191 750 041,23

	BASE 2017	2018	2019	2020
BESOIN DE FINANCEMENT INITIAL (K€)	33501	48387	65898	74735
BESOIN DE FINANCEMENT CONTRACTUALISE (K€)	33 501	42 868	40 395	37 963

Le montant des dépenses de fonctionnement 2018 réalisées au sens de la contractualisation s'élève à 183 448 539 € et le besoin de financement à 21 200 K€.

La Métropole a atteint l'objectif contractuel sur l'exercice 2018.

En 2018 la Métropole Rouen Normandie a étendu son périmètre de compétences. Ainsi pour ces transferts de charges, des retraitements pourront être effectués. Il s'agit notamment :

- Des transferts d'équipements de la ville de Rouen (Patinoire, Esadhar et Opéra)
- De la mutualisation du service urbanisme avec la ville de Maromme
- De la nouvelle DSP port de plaisance
- De la compétence GEMAPI
- Des créneaux scolaires piscines/patinoire sur le territoire d'Elbeuf.

Ces retraitements seront à prendre en considération pendant toute la durée du contrat après validation de la Préfecture.

COMpte ADMINISTRATIF PREVISIONNEL - BUDGET PRINCIPAL

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Produits des services du domaine et ventes diverses	14 684 538,01	15 351 441,00	15 197 455,35
>Redevances et droits des services à caractère culturel	539 757,62	272 500,00	215 898,90
>Redevances et droits des services à caractère sportif	420 000,00	420 000,00	456 318,96
>Participation aux frais généraux	4 229 082,00	3 870 183,00	3 859 276,00
>Remboursements de taxes foncières	463 913,00	407 000,00	352 906,24
>Mise à disposition de personnel facturée	7 705 474,10	8 297 003,00	7 949 490,06
>Autres	1 326 311,29	2 084 755,00	2 363 565,19
Impôts et taxes	203 205 564,50	200 913 090,00	202 916 806,07
> Taxes de séjour et sur les produits des jeux	648 270,04	650 000,00	709 741,03
>Contributions directes	151 741 049,00	150 954 525,00	151 238 927,00
>Fiscalité reversée	50 816 245,46	49 308 565,00	50 968 138,04
<i>FNGIR</i>	38 818 533,00	38 776 852,00	38 776 852,00
<i>Attributions de compensation</i>	5 321 980,00	5 080 424,00	5 080 424,00
<i>FPIC</i>	4 948 577,00	4 886 289,00	4 886 289,00
<i>Autres reversements de fiscalité</i>	10 890,46	565 000,00	788 413,04
<i>Rôles supplémentaires</i>	1 716 265,00	0,00	1 436 160,00
Dotations et participations	111 348 842,60	110 239 752,00	110 256 595,54
>DGF	65 610 691,00	64 561 109,00	64 561 109,00
>FCTVA	974 330,80	1 205 800,00	1 205 782,15
>Dotation générale de décentralisation	24 000,01	20 000,00	12 000,00
>Participations	3 461 419,79	3 001 510,00	3 029 192,39
>Compensations et attributions	41 278 401,00	41 451 333,00	41 448 512,00
<i>DCRTP</i>	20 411 109,00	20 411 109,00	20 411 109,00
<i>Compensation au titre des exo de taxe d'habitation</i>	4 325 934,00	4 590 598,00	4 590 598,00
<i>Dotation de compensation du Département</i>	16 389 074,00	16 389 074,00	16 389 074,00
<i>Autres</i>	152 284,00	60 552,00	57 731,00

COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL - BUDGET PRINCIPAL

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
Autres produits de gestion courante	8 029 067,38	9 096 727,00	9 016 592,71
> Redevance PPP Rouen	0,00	0,00	0,00
>Revenus des immeubles	2 607 823,42	2 793 059,00	2 967 263,69
>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	3 947 680,30	4 062 917,00	3 964 056,19
>Produits divers de gestion courante	1 473 563,66	2 240 751,00	2 085 272,83
Atténuation de charges	279 780,86	240 450,00	305 808,34
Produits financiers	1,08		0,36
Produits exceptionnels	1 498 292,55	7 000,00	52 136,23
Total des recettes de fonctionnement	339 046 086,98	335 848 460,00	337 745 394,60
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	41 803 746,39	47 468 289,00	41 442 525,65
>Achats	10 924 386,65	11 698 461,72	10 636 708,29
*Energie, eau	8 327 329,56	8 810 087,00	8 290 449,44
*Fournitures et matériel	2 535 744,30	2 823 957,72	2 290 392,87
*Autres	61 312,79	64 417,00	55 865,98
>Autres achats et charges externes	28 660 824,93	33 378 757,28	28 737 677,52
*Prestations de service	4 231 198,91	5 839 342,63	4 361 537,50
*Entretien et réparations	11 537 226,97	12 287 371,50	11 093 107,28
*Services extérieurs	4 720 168,31	4 956 937,70	4 091 994,01
*Autres services extérieurs	8 172 230,74	10 295 105,45	9 191 038,73
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	2 218 534,81	2 391 070,00	2 068 139,84
Charges de personnel	56 768 907,77	60 604 909,00	59 630 482,34
>Dépenses de personnel	48 585 906,08	53 231 515,55	52 927 668,19
Remboursements budgets eau, assainissement, Panorama	7 313 784,76	6 963 609,00	7 271 524,25
>Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	869 216,93	874 784,45	870 716,56

COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL - BUDGET PRINCIPAL

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
Autres charges de gestion courante	80 433 049,30	79 896 080,25	77 726 849,13
>Subventions	58 103 460,22	56 321 549,51	54 653 691,26
*Subventions de fonctionnement aux organismes publics	5 143 833,77	7 301 642,26	6 937 380,89
*Versement au budget annexe des transports	25 040 762,00	19 903 170,00	19 903 170,00
*Versement au budget annexe des déchets	14 065 594,00	13 159 596,00	13 159 596,00
*Versement au budget annexe Seine création	0,00	1 375 148,25	1 125 716,00
*Versement subv à l'opéra de Rouen et ESADHAR	0,00	2 008 105,00	1 406 173,50
*Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	13 853 270,45	12 573 888,00	12 121 654,87
>Contribution au SDIS	15 697 466,00	16 078 371,00	16 078 371,00
>Autres charges de gestions courantes	6 632 123,08	7 496 159,74	6 994 786,87
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	68 848,91	139 230,00	35 518,08
Charges exceptionnelles	1 334 581,02	118 000,00	6 630,55
>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 052,41	0,00	0,00
>Subventions exceptionnelles (Régie Rouen Normandie Création)	914 000,00	0,00	0,00
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	81 427,11	118 000,00	6 630,55
>Autres charges exceptionnelles	338 101,50	0,00	0,00
Atténuation de produits	99 560 441,70	100 465 046,00	100 223 008,26
>Attribution de compensation	84 050 331,00	82 818 003,00	82 817 994,00
>Dotation de solidarité communautaire	14 304 652,00	15 442 080,00	15 421 719,00

COMpte ADMINISTRATIF PREVISIONNEL - BUDGET PRINCIPAL

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
>Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	762 351,00	963 963,00	963 963,00
>Autres reversements	443 107,70	1 241 000,00	1 019 332,26
Provision pour risque et charges	86 349,00	193 552,00	1 576,86
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	280 055 924,09	288 885 106,25	279 066 590,87
EPARGNE DE GESTION	58 990 162,89	46 963 353,75	58 678 803,73
Intérêt de la dette	4 880 104,81	4 950 914,00	4 912 341,73
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	54 110 058,08	42 012 439,75	53 766 462,00
Remboursement de capital (hors refinancement)	11 520 299,82	13 820 243,00	13 807 236,92
EPARGNE NETTE	42 589 758,26	28 192 196,75	39 959 225,08
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	15 900 272,34	48 049 351,15	20 332 220,63
<i>Report Subvention 2018</i>	<i>19 281 982</i>		<i>18 301 652</i>
Recette d'investissement diverses	7 925 070,93	7 240 655,28	8 868 488,60
<i>Report recettes d'investissement diverses 2018</i>	<i>1 149 861</i>		<i>1 757 658</i>
Dotations: FCTVA	11 061 980,14	16 968 450,00	16 968 144,20
Cessions	595 193,00	4 679 654,00	2 366 825,07
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	35 482 516,41	76 938 110,43	48 535 678,50

COMpte ADMINISTRATIF PREVISIONNEL - BUDGET PRINCIPAL

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	3 792 146,45	10 146 418,57	3 726 073,83
<i>Report frais études 2018</i>	<i>3 347 939,57</i>		<i>2 702 763,44</i>
Subventions d'équipement versées	13 130 939,54	52 736 718,93	20 901 740,14
APCP Subvention (aide au ravalement cœur de MRN pour 2018)	185 864,28	742 922,00	706 221,10
Antennes sans APCP	12 945 075,26	51 993 796,93	20 195 519,04
<i>Report subventions 2018</i>	<i>29 446 926,93</i>		<i>30 118 110,31</i>
Acquisitions	37 109 271,72	79 486 817,71	42 299 827,03
APCP (Acquisitions Maromme Quartier Binche)	257 847,54	250 000,00	194 692,16
Antennes sans APCP	36 851 424,18	79 236 817,71	42 105 134,87
<i>Report Acquisitions 2018</i>	<i>20 349 552,71</i>		<i>22 389 275,40</i>
Travaux en-cours	45 006 983,71	76 038 899,64	48 051 337,08
dont APCP Travaux en-cours	16 979 611,10	32 152 570,39	23 328 418,02
Antennes sans APCP	28 027 372,61	43 886 329,25	24 722 919,06
<i>Report Travaux en-cours 2018</i>	<i>16 527 059,64</i>		<i>13 325 255,00</i>
Travaux pour compte de tiers	1 352 549,84	2 330 594,70	1 390 040,56
<i>Report travaux pour tiers 2018</i>	<i>801 411,70</i>		<i>640 581,00</i>
Participations et créances rattachées	210 750,00	143 300,00	132 800,00
<i>Report participations 2018</i>	<i>132 800,00</i>		<i>10 492,00</i>
Avances et concessions	4 353 755,18	2 950 500,00	1 628 590,57
APCP (Avances Eco Quartier)	3 300 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00
Antennes sans APCP	1 053 755	1 700 500,00	378 590,57
<i>Report avance et concession 2018</i>	<i>50 000,00</i>		<i>1 300 000,00</i>
Autres dépenses d'investissement	293 302,84	388 781,50	298 782,08
<i>Report autres investissements 2018</i>	<i>59 146,50</i>		<i>0,00</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	105 249 699,28	224 222 031,05	118 429 191,29

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
Epargne brute (hors excédent)	54 110 058,08	42 012 439,75	53 766 462,00
Excédent de fonctionnement	3 015 992,90	8 489 722,55	8 489 722,55
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	57 126 050,98	50 502 162,30	62 256 184,55
Total Recettes Investissement hors excédent	35 482 516,41	76 938 110,43	48 535 678,50
Excedent d'investissement		24 617 743,35	24 617 743,35
Réserve	40 240 250,01	25 665 250,27	25 665 250,27
Recettes Emprunts	45 000 000,00	60 319 007,70	35 000 000,00
Total Recettes Investissement	120 722 766,42	187 540 111,75	133 818 672,12
Dépenses investissement hors déficit	105 249 699,28	224 222 031,05	118 429 191,29
Déficit investissement	2 306 102,13	0,00	
Apurement du 1069		0,00	
Remboursement de capital	11 520 299,82	13 820 243,00	13 807 236,92
Total Dépenses Investissement	119 076 101,23	238 042 274,05	132 236 428,21
Résultat Brut comptable	58 772 716,17	0,00	63 838 428,46
Restes à Réaliser recettes 2018	20 431 843,43		20 059 309,93
Restes à réaliser recettes emprunts 2018	0,00		
Restes à Réaliser dépenses 2018	70 714 837,05		70 486 477,15
Résultat net comptable	8 489 722,55	0,00	13 411 261,24

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - Exercice 2018

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	340 551,87	375 000,00	337 051,51
Impôts et taxes	98 133 504,06	98 870 000,00	97 878 977,20
> Versement transport	97 263 504,06	98 000 000,00	96 923 719,11
> Compensation Etat	870 000,00	870 000,00	955 258,09
Dotations et participations	28 350 665,94	23 212 942,00	23 213 073,94
>Dotation Générale de Décentralisation	2 655 771,94	2 655 772,00	2 655 771,94
>Participation du budget principal	25 040 762,00	19 903 170,00	19 903 170,00
>Autres subventions	654 132,00	654 000,00	654 132,00
Autres produits de gestion courante	2 631 700,42	131 701,00	152 322,07
>Régularisation CFE	1 968 842,27	0,00	0,00
>Autres	662 858,15	131 701,00	152 322,07
Atténuation de charges	2 106,98		913,00
Produits exceptionnels	298 655,37	980 875,00	1 005 552,94
Reprise sur amortissement		2 500 000,00	2 500 000,00
Total des recettes de fonctionnement	129 757 184,64	126 070 518,00	125 087 890,66
SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	11 803 786,45	12 826 075,00	12 239 026,79
> Achats	266 366,61	297 036,00	265 987,71
>Autres charges externes	10 173 705,88	11 080 539,00	10 621 471,56
*Prestations de service	6 365 353,01	7 060 746,40	6 933 213,74
*Entretien et réparations	1 937 657,52	2 074 772,60	1 929 881,13
*Services extérieurs	562 204,08	668 477,00	551 337,49
*Autres services extérieurs	1 308 491,27	1 276 543,00	1 207 039,20
Impôts, taxes et versements assimilés	1 363 713,96	1 448 500,00	1 351 567,52
Charges de personnel	2 424 226	2 857 265,00	2 786 215,36

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - Exercice 2018

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
Autres charges de gestion courante	87 526 607,49	87 546 789,00	87 033 798,85
>Perte sur créances irrécouvrables	13,60	1 500,00	723,78
>Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	86 048 448,64	86 307 056,00	85 847 722,43
*Contribution CFE	78 987 634,45	79 294 200,00	79 241 060,43
*Subvention des TAE	6 124 000,00	5 923 356,00	5 923 356,00
*Autres subventions	936 814,19	1 089 500,00	683 306,00
>Autres charges de gestion courante	1 478 145,25	1 238 233,00	1 185 352,64
*Frais généraux	950 469,00	845 433,00	845 433,00
*Autres charges	527 676,25	392 800,00	339 919,64
Charges exceptionnelles	13 310,71	305 172,00	3 785,00
Atténuation de produits	296 128,22	140 000,00	134 983,23
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	102 064 058,94	103 675 301,00	102 197 809,23
EPARGNE DE GESTION	27 693 125,70	22 395 217,00	22 890 081,43
Intérêt de la dette	4 867 874,46	4 824 895,00	4 515 164,06
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	22 825 251,24	17 570 322,00	18 374 917,37
Remboursement de capital (hors refinancement)	14 372 188,52	24 802 867,00	24 602 304,09
EPARGNE NETTE	8 453 062,72	-7 232 545,00	-6 227 386,72
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	362 260,02	24 756 893,72	5 567 632,48
Report subventions 2018	2 213 894		18 253 987
Recettes d'investissement diverses	393 295,65	98 052,00	171 813,60
Avance SOMETRAR	4 421 000,00	4 573 000,00	4 573 000,00
Dotations: FCTVA / TVA	3 019 674,84	10 959 063,00	6 665 249,12
Cessions	87 192,30		103 125,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	8 283 422,81	40 387 008,72	17 080 820,20

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	391 845,35	1 146 361,22	409 108,90
Report frais études 2018	313 361,22		629 228,41
Acquisitions	10 472 594,58	31 323 807,68	25 431 446,97
APCP Acquisition de bus	8 525 341,88	17 621 600,00	16 125 571,24
Antennes sans APCP	1 947 252,70	13 702 207,68	9 305 875,73
Report Acquisitions 2018	7 020 007,68		3 803 773,00
Travaux en-cours	9 461 446,40	62 850 261,02	52 565 371,76
APCP Arc nord sud	4 921 972	43 712 915,35	39 884 611,17
Antennes sans APCP	4 539 474	19 137 345,67	12 680 760,59
Report Travaux en-cours 2018	3 511 661,02		6 290 605,10
Autres dépenses d'investissement	0,00	188 052,00	90 000,00
Participations (AFL)	474 500,00	948 800,00	474 400,00
Report subventions 2018	948 800,00		474 400,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	20 800 386,33	96 457 281,92	78 970 327,63

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS - Exercice 2018

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
Epargne brute (hors excédent)	22 825 251,24	17 570 322,00	18 374 917,37
Excédent de fonctionnement	0,00		
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	22 825 251,24	17 570 322,00	18 374 917,37
Total Recettes Investissement hors excédent	8 283 422,81	40 387 008,72	17 080 820,20
Excédent fonctionnement et Investissement	14 671 274,40	18 228 299,35	18 228 299,35
Recettes Emprunts		70 296 040,55	35 000 000,00
Total Recettes Investissement	22 954 697,21	128 911 348,62	70 309 119,55
Dépenses investissement hors déficit	20 800 386,33	96 457 281,92	78 970 327,63
Déficit investissement	17 165 629,66	25 221 521,70	25 221 521,70
Remboursement de capital	14 807 154,81	24 802 867,00	24 602 304,09
Total Dépenses Investissement	52 773 170,80	146 481 670,62	128 794 153,42
Résultat brut comptable	-6 993 222,35	0,00	-40 110 116,50
Restes à Réaliser recettes 2018	2 213 893,72		18 253 986,74
Restes à réaliser recettes emprunts 2018	15 000 000,00		15 000 000,00
Restes à Réaliser dépenses 2018	11 793 829,92		11 198 006,51
Résultat net comptable	-1 573 158,55		-18 054 136,27

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERES

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	3 804 501,03	2 868 269,00	3 386 176,11
>Reversements du SMEDAR	951 194,13	590 000,00	711 000,41
>Redevance spéciale	2 674 079,23	2 100 000,00	2 530 693,87
>Autres	179 227,67	178 269,00	144 481,83
Impôts et taxes	43 598 601,00	44 724 604,00	44 987 420,00
> TEOM	43 563 186,00	44 722 804,00	44 940 276,00
> Autres	35 415,00	1 800,00	47 144,00
Dotations et participations	14 572 395,20	13 535 096,00	13 640 832,46
>Participation du budget principal	14 065 594,00	13 159 596,00	13 159 596,00
>Autres	506 801,20	375 500,00	481 236,46
Autres produits de gestion courante	263 737,58	231 849,00	2 663 665,47
Atténuation de charges	68 966,35	10 000,00	47 402,50
Produits financiers	2 649,60	0,00	2 649,60
Produits exceptionnels	71 361,98		0,00
Total des recettes de fonctionnement	62 382 212,74	61 369 818,00	64 728 146,14
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Charges à caractère général	42 345 688,63	42 934 794,00	42 223 631,92
> Achats	1 693 524,33	2 092 925,01	1 902 194,49
*Energie, eau	118 071,13	204 866,47	153 143,79
*Fournitures et matériel	1 575 453,20	1 888 058,54	1 749 050,70
>Autres charges externes	40 571 419,50	40 825 437,32	40 307 531,68
*Prestations de service	39 057 606,58	38 943 716,00	38 712 775,75
*Entretien et réparations	461 722,13	670 133,55	566 957,69
*Services extérieurs	676 851,09	762 906,67	681 056,14
*Autres services extérieurs	375 239,70	448 681,10	346 742,10
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	80 744,80	16 431,67	13 905,75
Charges de personnel	12 239 145,15	12 693 173,00	11 963 635,44
Autres charges de gestion courante	1 425 031,55	1 356 393,00	1 347 638,43
>Frais généraux	1 359 268,00	1 290 893,00	1 290 893,00
>Autres charges de gestion courante	65 763,55	65 500,00	56 745,43

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERES

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
Charges exceptionnelles	47 072,76	10 000,00	3 409,46
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	56 056 938,09	56 994 360,00	55 538 315,25
EPARGNE DE GESTION	6 325 274,65	4 375 458,00	9 189 830,89
Intérêt de la dette	4 709,88	3 312,00	2 928,94
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	6 320 564,77	4 372 146,00	9 186 901,95
Remboursement de capital (hors refinancement)	34 925,88	37 550,00	36 706,47
EPARGNE NETTE	6 285 638,89	4 334 596,00	9 150 195,48
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	2 535 638,36	1 570 242,50	1 111 569,58
<i>Report subventions 2018</i>	<i>101 742,50</i>		<i>261 519,93</i>
Recettes d'investissement diverses	0,00	0,00	1 020,60
Dotations: FCTVA / TVA	1 082 127,73	1 424 900,00	1 370 253,45
Cessions	775,00	50 000,00	39 700,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	3 618 541	3 045 143	2 522 544
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	10 558,99	41 165,25	34 538,69
Acquisitions	7 157 368,56	10 326 074,63	6 140 018,60
<i>Report Acquisitions 2018</i>	<i>3 455 072,63</i>		<i>2 577 944,68</i>
Travaux en-cours	2 497 664,22	5 043 423,78	1 383 692,68
<i>Report Travaux en-cours 2018</i>	<i>2 291 693,78</i>		<i>1 546 263,17</i>
Subventions d'équipement versées	0,00	26 000,00	20 903,81
Reversement FCTVA	0,00	2 000,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	9 665 591,77	15 438 663,66	7 579 153,78

**COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL- BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS BRUTES
2018**

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
Epargne brute (hors excédent)	6 320 564,77	4 372 146,00	9 186 901,95
Excédent de fonctionnement	3 307 761,14	1 952 936,03	1 952 936,03
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	9 628 325,91	6 325 082,03	11 139 837,98
Total Recettes Investissement hors excédent	3 618 541,09	3 045 142,50	2 522 543,63
Excédent Investissement et réserve	4 068 275,84	5 661 689,16	5 661 689,16
Recettes Emprunts	0,00	444 299,97	0,00
Total Recettes Investissement	7 686 816,93	9 151 131,63	8 184 232,79
Dépenses investissement hors déficit	9 665 591,77	15 438 663,66	7 579 153,78
Déficit investissement			
Remboursement de capital	34 925,88	37 550,00	36 706,47
Total Dépenses Investissement	9 700 517,65	15 476 213,66	7 615 860,25
Résultat brut comptable	7 614 625,19	0,00	11 708 210,52
Restes à Réaliser recettes 2018	101 742,50		261 519,93
Restes à réaliser recettes emprunts 2018			
Restes à Réaliser dépenses 2018	5 763 431,66		4 124 207,85
Résultat net comptable	1 952 936,03		7 845 522,60

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITE**Exercice 2018**

	CA 2017	Budget Total 2018	CA 2018
SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Vente terrains	0	0,00	0
Total des recettes de fonctionnement	0	0,00	0
SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Dépenses de fonctionnement	0	0	0
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	0	0	0

EPARGNE DE GESTION	0	0,00	0
Intérêt de la dette			
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	0	0,00	0
Remboursement de capital (hors refinancement)			
EPARGNE NETTE	0	0,00	0

	CA 2017	Budget Total 2018	CA 2018
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Cessions	0,00	515 750,00	0,00
Subventions et participations	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	0,00	515 750,00	0,00
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Acquisitions	932,00	0,00	0,00
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	932,00	0,00	0,00

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES
Exercice 2017

	CA 2017	Budget Total 2018	CA 2018
Epargne brute (hors excédent)	0,00	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement			
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Total Recettes Investissement hors excédent	0,00	515 750,00	0,00
Excédent fonctionnement et Investissement			
Recettes Emprunts		2 374 233,20	0,00
Total Recettes Investissement	0,00	2 889 983,20	0,00
Dépenses investissement hors déficit	932,00		
Déficit investissement	2 889 051,20	2 889 983,20	2 889 983,20
Remboursement de capital			
Total Dépenses Investissement	2 889 983,20	2 889 983,20	2 889 983,20
Résultat brut comptable	-2 889 983,20	0,00	-2 889 983,20
Restes à Réaliser recettes 2017	0,00	0,00	0,00
Restes à Réaliser dépenses 2017	0,00	0,00	0,00
Résultat net comptable	-2 889 983,20	0,00	-2 889 983,20

COMPTE ADMINISTRATION - BUDGET DE L'EAU - Exe

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	72 652 705,71	82 157 360,00	74 623 323,67
>Eau	28 759 218,45	31 463 000,00	28 203 815,09
*Ventes d'eau aux abonnés	28 526 090,95	31 260 000,00	28 051 646,09
*Autres ventes d'eau	233 127,50	203 000,00	152 169,00
>Taxes et redevances	12 145 876,34	12 484 250,00	11 136 704,09
*Redevance prélèvement	2 605 570,74	2 633 500,00	2 208 975,88
*Redevance pour pollution d'origine domestique	9 014 380,04	9 709 000,00	8 629 727,37
*Autres taxes et redevances	525 925,56	141 750,00	298 000,84
>Travaux	717 223,92	680 000,00	699 688,55
>Prestations de service	23 912 062,82	29 860 000,00	26 825 446,20
*Redevance d'assainissement collectif	17 827 402,51	22 700 000,00	21 506 448,16
*Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	5 828 396,74	6 940 000,00	5 105 331,41
*Autres prestations de service	256 263,57	220 000,00	213 666,63
>Produits des activités annexes	7 118 324,18	7 670 110,00	7 757 669,74
*Locations diverses	6 298 235,67	6 949 000,00	6 894 835,13
*Autres produits des activités annexes	820 088,51	721 110,00	862 834,61
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	94 507,84	76 898,00	1 041 612,86
Atténuation de charges	109 401,76	42 500,00	79 978,45
Produits exceptionnels	720 794,02	889 300,00	1 158 113,80
>Reprise sur amortissement	532 088,25	715 300,00	698 265,11
>Autres	188 705,77	174 000,00	459 848,69
Total des recettes de fonctionnement	73 577 409,33	83 166 058,00	76 903 028,78
SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Charges à caractère général	35 920 900,49	43 191 049,00	37 163 222,65
>Achats	3 138 691,27	2 882 217,00	2 287 512,87
*Energie	1 714 366,10	409 500,00	323 788,69
*Achats d'eau	380 161,41	1 127 367,00	896 956,12
*Fournitures et matériel	1 044 163,76	1 345 350,00	1 066 768,06
>Autres charges externes	6 542 610,40	8 155 202,00	6 899 625,05
*Entretien et réparations	1 034 577,53	1 429 818,00	987 639,44
*Services extérieurs	4 792 499,50	5 853 264,00	5 218 617,06
*Autres services extérieurs	715 533,37	872 120,00	693 368,55

COMPTE ADMINISTRATION L - BUDGET DE L'EAU - Ex

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	26 239 598,82	32 153 630,00	27 976 084,73
*Redevances versées aux agences (prélèvement et modernisation)	8 278 395,76	9 340 000,00	6 398 977,18
*Redevance assainissement collectif reversée au budget assainissement	17 827 402,51	22 700 000,00	21 505 448,16
*Autres taxes	133 800,55	113 630,00	71 659,39
Charges de personnel	10 377 057,13	10 659 008,00	10 655 792,85
>Remboursement au budget principal des charges de personnel	3 616 673,97	3 812 777,00	3 812 701,18
>Charges de personnel	6 760 383,16	6 846 231,00	6 843 091,67
Atténuation de produits	9 399 471,07	9 700 000,00	7 141 732,28
>Reversement aux agences de l'eau - redevance pollution	9 399 471,07	9 700 000,00	7 141 732,28
Autres charges de gestion courante	1 798 415,75	1 899 814,00	1 829 779,11
>Frais généraux	1 141 391,00	1 026 514,00	1 026 514,00
>Autres charges de gestion courante	657 024,75	873 300,00	803 265,11
Charges exceptionnelles	2 311 957,05	2 961 000,00	2 782 604,45
>Subventions exceptionnelles	42 500,00	60 000,00	44 500,00
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 891 575,71	2 506 000,00	2 351 138,30
>Remboursements d'avoirs	369 507,84	299 840,00	293 384,00
>Autres charges exceptionnelles	8 331,74	95 160,00	93 582,15
Dotations aux dépréciations pour créances irrécouvrables	1 050 000,00	500 000,00	500 000,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	60 857 801,49	68 910 871,00	60 073 131,34
	60 943 771,73	69 496 618,00	60 361 741,34
EPARGNE DE GESTION	12 719 607,84	14 255 187,00	16 829 897,44
Intérêt de la dette	85 970,24	585 747,00	288 610,00
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	12 633 637,60	13 669 440,00	16 541 287,44
Remboursement de capital (hors refinancement)	2 762 673,45	3 863 333,00	3 589 218,64
EPARGNE NETTE	9 870 964,15	9 806 107,00	12 952 068,80

COMPTE ADMINISTRATION - BUDGET DE L'EAU - Exe

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	1 646 179,70	2 593 765,00	543 232,74
<i>Report subventions 2018</i>	<i>298 765</i>		<i>397 746</i>
Recettes d'investissement diverses	0,00		4 553,08
Cessions	3 052,00	150 000,00	153 800,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	1 649 231,70	2 743 765,00	701 585,82
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	207 732,12	669 094,28	449 089,88
<i>Report frais d'études 2018</i>	<i>178 194</i>		<i>78 799</i>
Acquisitions	1 579 945,79	3 507 624,51	1 551 942,49
<i>Report Acquisitions 2018</i>	<i>1 465 525</i>		<i>1 212 842</i>
Travaux en-cours	17 820 300,80	25 654 790,62	14 304 343,88
<i>APCP Fiabilisation alimentation eau potable</i>	<i>4 285 591,41</i>	<i>510 000,00</i>	<i>498 927,70</i>
<i>Antennes sans APCP</i>	<i>13 534 709,39</i>	<i>25 144 790,62</i>	<i>13 805 416,18</i>
<i>Report travaux en-cours 2018</i>	<i>7 049 681</i>		<i>6 795 370</i>
Remboursement avance du budget principal	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Acquisition financière	82 037,05	81 500,00	81 500,00
<i>Report acquisition financière 2018</i>	<i>81 500</i>		
Autres dépenses d'investissements	32 094,19	25 636,00	20 418,85
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	20 122 109,95	30 338 645,41	16 807 295,10

Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le

SLO

ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF

COMPTE ADMINISTRATION - BUDGET DE L'EAU - Exe

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
Epargne brute (hors excédent)	12 633 637,60	13 669 440,00	16 541 287,44
Excédent de fonctionnement		233 741,99	233 741,99
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	12 633 637,60	13 903 181,99	16 775 029,43
Total Recettes Investissement hors excédent	1 649 231,70	2 743 765,00	701 585,82
Excedent de foctionnement et investissement	9 547 718,88	8 478 770,41	8 478 770,41
Recettes Emprunts	15 000 000,00	8 955 447,01	7 500 000,00
Recettes Emprunts AESN	1 232 669,00	120 814,00	0,00
Total Recettes Investissement	27 429 619,58	20 298 796,42	16 680 356,23
Dépenses investissement hors déficit	20 122 109,95	30 338 645,41	16 807 295,10
Déficit investissement	8 465 961,38		
Remboursement de capital	2 762 673,45	3 863 333,00	3 589 218,64
Total Dépenses Investissement	31 350 744,78	34 201 978,41	20 396 513,74
Résultat brut comptable	8 712 512,40	0,00	13 058 871,92
Restes à Réaliser recettes 2018	298 765,00		518 560,00
Restes à réaliser recettes emprunts 2018			
Restes à Réaliser dépenses 2018	8 777 535,41		8 087 009,61
Résultat net comptable	233 741,99	0,00	5 490 422,31

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-

ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	39 928 553,84	41 179 117,00	38 432 574,95
>Autres taxes et redevances	0,00	4 000,00	0,00
>Travaux	3 338 497,01	1 568 000,00	1 868 764,17
*Travaux branchement	167 209,61	168 000,00	234 438,18
*Participation de raccordement aux égouts	3 171 287,40	1 400 000,00	1 634 325,99
>Prestations de service	36 344 957,29	39 361 026,00	36 406 826,40
*Redevance d'assainissement collectif	25 797 655,04	28 189 805,00	27 040 668,55
*Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	6 100 546,54	6 540 000,00	4 990 121,41
*Redevance d'assainissement non collectif	99 730,00	102 300,00	94 550,00
*Contribution du budget principal à l'évacuation des eaux pluviales	3 952 431,00	3 952 431,00	3 952 431,00
*Autres prestations de service	394 594,71	576 490,00	329 055,44
>Produits des activités annexes	245 099,54	246 091,00	156 984,38
Subventions d'exploitation	2 270 961,48	2 503 339,00	2 707 310,31
>Primes d'épuration	2 198 814,48	2 400 700,00	2 602 611,31
>Autres subventions d'exploitation	72 147,00	102 639,00	104 699,00
Autres produits de gestion courante	372 328,97	237 930,00	1 346 068,45
Atténuation de charges	33 303,21	20 000,00	23 746,04
Produits exceptionnels	436 983,35	549 200,00	747 556,17
> Reprise sur amortissement	424 096,19	538 000,00	536 780,15
>Autres	12 887,16	11 200,00	210 776,02
Total des recettes de fonctionnement	43 042 130,85	44 489 586,00	43 257 255,92
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Charges à caractère général	14 649 375,40	16 202 139,00	15 361 557,93
>Achats	2 003 833,83	1 892 111,00	1 807 336,16
*Energie, eau	1 497 953,62	1 176 250,00	1 171 460,80
*Fournitures et matériel	505 880,21	715 861,00	635 875,36
>Autres charges externes	12 076 046,29	13 843 527,00	13 092 882,28
*Entretien et réparations	5 252 469,53	5 295 734,00	4 967 262,24
*Services extérieurs	6 179 289,45	7 777 402,00	7 494 532,70
*Autres services extérieurs	644 287,31	770 391,00	631 087,34

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-

ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	569 495,28	466 501,00	461 339,49
Charges de personnel	6 247 864,02	6 739 394,00	6 493 539,84
>Remboursement au budget principal des charges de personnel	3 381 072,39	3 672 270,00	3 431 107,54
>Charges de personnel	2 866 791,63	3 067 124,00	3 062 432,30
Atténuation de produits	6 459 951,54	6 540 000,00	6 540 000,00
>Reversement redevance modernisation	6 459 951,54	6 540 000,00	6 540 000,00
Autres charges de gestion courante	1 138 690,48	1 230 271,00	1 214 051,15
>Frais généraux	602 970,00	536 961,00	536 961,00
>Autres charges de gestion courante	535 720,48	693 310,00	677 090,15
Charges exceptionnelles	3 177 093,72	1 913 500,00	1 827 561,44
>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	87,91	500,00	96,04
>Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 441 840,58	1 513 000,00	1 491 107,59
>Remboursements d'avoirs	370 320,90	338 500,00	315 631,61
>Autres charges exceptionnelles	1 364 844,33	61 500,00	20 726,20
Dotations aux dépréciations pour créances irrécouvrables	600 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	32 272 975,16	33 125 304,00	31 936 710,36
EPARGNE DE GESTION	10 769 155,69	11 364 282,00	11 320 545,56
Intérêt de la dette	258 308,56	310 515,00	225 992,30
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	10 510 847,13	11 053 767,00	11 094 553,26
Remboursement de capital (hors refinancement)	2 838 143,95	2 916 000,00	2 910 221,30
EPARGNE NETTE	7 672 703,18	8 137 767,00	8 184 331,96
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Subventions	2 200 442,52	8 618 824,75	8 039 068,68
<i>Report Subventions 2018</i>	<i>5 228 824,75</i>		<i>2 762 876,00</i>
Recettes d'investissement diverses	0,00	0,00	218 856,18
Cessions	260 472,00	715 000,00	0,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	2 460 914,52	9 333 824,75	8 257 924,86

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT-

ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	76 276,33	398 054,58	63 883,62
<i>Report frais d'études 2018</i>	<i>73 454,58</i>		<i>273 633,51</i>
Acquisitions	4 030 657,81	4 146 651,63	2 506 632,17
<i>APCP Extension STEP emeraude</i>	<i>1 656,69</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Antennes sans APCP</i>	<i>4 029 001,12</i>	<i>4 146 651,63</i>	<i>2 506 632,17</i>
<i>Report Acquisitions 2018</i>	<i>981 451,63</i>		<i>1 260 207,38</i>
Travaux en-cours	19 558 155,98	37 912 552,38	24 009 113,29
<i>APCP Travaux en-cours</i>	<i>14 085 043,19</i>	<i>19 289 576,00</i>	<i>15 700 327,95</i>
<i>Antennes sans APCP</i>	<i>5 473 112,79</i>	<i>18 622 976,38</i>	<i>8 308 785,34</i>
<i>Report travaux en-cours 2018</i>	<i>9 000 971,38</i>		<i>9 441 891,76</i>
Autres dépenses d'investissement	45 100,00	45 100,00	45 100,00
<i>Report autres dépenses 2018</i>	<i>45 100,00</i>		<i>0,00</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	23 710 190,12	42 502 358,59	26 624 729,08

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT- Exercice 2018

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
Epargne brute (hors excédent)	10 510 847,13	11 053 767,00	11 094 553,26
Excédent de fonctionnement	7 925 235,14	4 701 536,88	4 701 536,88
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	18 436 082,27	15 755 303,88	15 796 090,14
Total Recettes Investissement hors excédent	2 460 914,52	9 333 824,75	8 257 924,86
Excédent Investissement	11 853 211,00	5 700 105,41	5 700 105,41
Recettes Emprunts	0,00	13 016 532,12	7 500 000,00
Recettes Emprunts AESN	492 052,00	5 320 309,00	4 225 016,00
Total Recettes Investissement	14 806 177,52	33 370 771,28	25 683 046,27
Dépenses investissement hors déficit	23 710 190,12	42 502 358,59	26 624 729,08
Déficit investissement		3 707 716,57	3 707 716,57
Remboursement de capital	2 838 143,95	2 916 000,00	2 910 221,30
Total Dépenses Investissement	26 548 334,07	49 126 075,16	33 242 666,95
Résultat brut comptable	6 693 925,72	0,00	8 236 469,46
Restes à Réaliser recettes 2018	8 108 588,75		3 858 169,00
Restes à réaliser recettes emprunts 2018			
Restes à Réaliser dépenses 2018	10 100 977,59		10 975 732,65
Résultat net comptable	4 701 536,88		1 118 905,81

COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE ROUEN NORMANDIE CREATION - Exercice 2018

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES			
Ventes de produits, prestations de service	17 002,16 €	5 800,00 €	5 713,01 €
Subventions d'exploitation	914 000,00 €	1 375 148,25 €	1 125 716,00 €
Autres produits de gestion courante	484 930,63 €	473 756,00 €	482 673,82 €
>Revenus des immeubles	426 754,34 €	425 000,00 €	413 275,12 €
>Produits divers de gestion courante	58 176,29 €	40 756,00 €	69 398,70 €
Produits exceptionnels	1 503,73 €		
Total des recettes de fonctionnement	1 417 436,52 €	1 854 704,25 €	1 614 102,83 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Charges à caractère général	406 251,09	573 245,00	415 980,45
>Achats	94 651,48	118 274,00	84 266,53
*Energie, eau	74 148,13	83 799,00	67 018,97
*Fournitures et matériel	20 503,35	34 475,00	17 247,56
>Autres charges externes	231 509,61	334 606,00	216 558,92
*Entretien et réparations	83 514,55	115 976,00	80 058,15
*Services extérieurs	56 817,38	81 903,00	57 895,04
*Autres services extérieurs	91 177,68	136 727,00	78 605,73
>Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	80 090,00	120 365,00	115 155,00
Charges de personnel	589 042,31	676 474,00	672 932,84
Autres charges de gestion courante	88 746,39	84 009,00	79 117,53
Charges exceptionnelles	10 717,33	15 000,00	5 478,46
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	1 094 757,12	1 348 728,00	1 173 509,28

COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE ROUEN NORMANDIE CREATION - Exercice 2018

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
EPARGNE DE GESTION	322 679,40	505 976,25	440 593,55
Intérêt de la dette			
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	322 679,40	505 976,25	440 593,55
Remboursement de capital (hors refinancement)			
EPARGNE NETTE	322 679,40	505 976,25	440 593,55

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES			
Recettes d'investissement diverses	0	0	0
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	0	0	0
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES			
Frais d'études	6 891,50	23 747,50	6 147,50
<i>Report Frais d'étude 2018</i>	<i>3 447,50</i>		
Acquisitions	180 666,69	483 882,45	162 767,58
<i>Report Acquisitions 2018</i>	<i>26 192,45</i>		
Travaux en-cours	100 884,17	175 315,95	43 750,99
<i>Report travaux en-cours 2018</i>	<i>6 915,95</i>		
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	288 442,36	682 945,90	212 666,07

COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE ROUEN NORMANDIE CREATION - Exercice 2018

	CA 2017	Budget total 2018	CA 2018
Epargne brute (hors excédent)	322 679,40	505 976,25	440 593,55
Excédent de fonctionnement	74 046,51	140 413,75	140 413,75
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	396 725,91	646 390,00	581 007,30
Total Recettes Investissement hors excédent	0,00	0,00	0,00
Réserve	94 198,12	170 461,15	170 461,15
Recettes Emprunts	0,00		
Total Recettes Investissement	94 198,12	170 461,15	170 461,15
Dépenses investissement hors déficit	288 442,36	682 945,90	212 666,07
Déficit investissement	25 512,02	133 905,25	133 905,25
Remboursement de capital	0,00		
Total Dépenses Investissement	313 954,38	816 851,15	346 571,32
Résultat brut comptable	176 969,65	0,00	404 897,13
Restes à Réaliser recettes 2018			
Restes à Réaliser dépenses 2018	36 555,90		367 985,79
Résultat net comptable	140 413,75		36 911,34

**COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE RESEAU CHALEUR COLOR
2018**

	Budget total 2018	CA 2018
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
Ventes de produits, prestations de service	- €	- €
Subventions d'exploitation	- €	- €
Autres produits de gestion courante	2 327 943,00 €	2 303 140,17 €
Redevances Elbeuf	51 676,00 €	51 676,00 €
Redevances Pt Quev	1 292 022,00 €	1 289 074,17 €
Redevances Vesuve	859 685,00 €	837 830,00 €
Redevance Cogénération Pt Quev	124 560,00 €	124 560,00 €
Produits exceptionnels	- €	- €
Total des recettes de fonctionnement	2 327 943,00 €	2 303 140,17 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Charges à caractère général	1 636 749,00	931 182,91
Contrat d'exploitation Vesuve et petit quevilly P1	842 088,00	745 000,00
Contrat d'exploitation Vesuve et petit quevilly P2	650 000,00	170 000,00
Prestations de services	29 661,00	15 634,75
Autres	115 000,00	548,16
Charges de personnel	70 000,00	49 042,47
Autres charges de gestion courante	11 000,00	10 907,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Impôt sur les Sociétés	90 000,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement (hors intérêt dette)	1 717 749,00	991 132,38

**COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE RESEAU CHALEUR COLORADO
2018**

	Budget total 2018	CA 2018
EPARGNE DE GESTION	610 194,00	1 312 007,79
Intérêt de la dette	85 000,00	81 150,54
EPARGNE BRUTE (hors excédent)	525 194,00	1 230 857,25
Remboursement de capital (hors refinancement)	250 735,00	250 000,00
EPARGNE NETTE	274 459,00	980 857,25

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES		
Dotation initiale	212 635,00	212 635,00
Subvention	0,00	0,00
Total des recettes investissement (hors excédent et emprunt)	212 635,00	212 635,00

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES		
Frais d'études	40 300,00	4 825,00
<i>Report Frais d'étude 2018</i>		<i>11 000,00</i>
Acquisitions	9 970 000,00	9 255 118,17
<i>Report Acquisitions 2018</i>		<i>504 348,30</i>
Travaux en-cours	491 794,00	30 811,35
<i>Report travaux en-cours 2018</i>		<i>173 432,79</i>
Total des dépenses investissement (hors déficit et remboursement du capital)	10 502 094,00	9 290 754,52

**COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE RESEAU CHALEUR COLORADO
2018**

	Budget total 2018	CA 2018
Epargne brute (hors excédent)	525 194,00	1 230 857,25
Excédent de fonctionnement		
Epargne Brute avec excédent de fonctionnement	525 194,00	1 230 857,25
Total Recettes Investissement hors excédent	212 635,00	212 635,00
Réserve		
Recettes Emprunts	10 015 000,00	10 000 000,00
Total Recettes Investissement	10 227 635,00	10 212 635,00
Dépenses investissement hors déficit	10 502 094,00	9 290 754,52
Déficit investissement		
Remboursement de capital	250 735,00	250 000,00
Total Dépenses Investissement	10 752 829,00	9 540 754,52
Résultat brut comptable	0,00	1 902 737,73
Restes à Réaliser recettes 2018		
Restes à Réaliser dépenses 2018		688 781,06
Résultat net comptable		1 213 956,67



Gérer la Cité

Jean-Christophe BERGE

Tél. 01 55 34 40 13 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : jcberge@fcl.fr

Marion KEIGERLIN

Tél. 01 55 34 40 02 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : mkeigerlin@fcl.fr

Envoyé en préfecture le 16/07/2019

Reçu en préfecture le 16/07/2019

Affiché le

SLOW

ID : 076-200023414-20190627-C2019_0264-BF



métropole
ROUEN NORMANDIE

Métropole Rouen Normandie

/ Rapport financier 2018

Avril 2019



87 rue St-Lazare | 75009 Paris

Tél. 01 55 34 40 00 | Fax 01 40 41 00 95

Mail : fcl@fcl.fr

www.fcl.fr





SOMMAIRE

I.	L'ANNEE 2018 EN SYNTHÈSE.....	3
II.	METHODOLOGIE EMPLOYEE ET PRINCIPAUX PRINCIPES D'ANALYSE.....	4
a.	Période et périmètre de consolidation.....	4
b.	Les retraitements effectués.....	4
c.	Les panels de comparaison.....	5
III.	LA SITUATION FINANCIERE DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE EN 20186	
III.1)	ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	6
III.1-1)	<i>Un regain sur le niveau d'épargne pour l'exercice 2018</i>	6
III.1-2)	<i>Des recettes en hausse, avec en 2018 une dynamique importante sur les produits des services</i>	7
a.	Des recettes fiscales qui se stabilisent en 2018.....	8
b.	Dotations et participations (116.8 M€, +1.3%).....	12
c.	Des produits des services portés par les budgets eau, assainissement et le budget principal (98.4 M€, +5.98%)....	12
d.	Autres recettes (22.9 M€, +24 %) : une hausse très importante des autres recettes.....	13
III.1-3)	<i>Une progression encadrée des dépenses réelles de fonctionnement en 2018</i>	14
a.	Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées.....	15
b.	Charges à caractère général (143,4 M€, +3.4%) : une hausse concentrée sur le budget eau et le budget principal.	16
c.	Frais de personnel (85 M€, +4.2%).....	16
d.	Progression des charges de gestion courante (127.4 M€, +1,7%).....	17
e.	Ajustement mécanique des attributions de compensation versées aux communes (82,8 M€, -1,5%).....	18
f.	Poursuite de la montée en puissance du dispositif de solidarité communautaire (DSC à 15,4 M€, +7,8%).....	18
g.	Stabilisation des frais financiers (10 M€, -0,7%).....	18
III.2)	ÉVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	20
III.2-1)	<i>Des dépenses d'investissement importantes en 2018, de plus de 250 M€</i>	20
III.2-2)	<i>Les principales opérations d'équipement de l'année</i>	22
III.2-3)	<i>Mode de financement des investissements</i>	23
III.2-4)	<i>Evolution de la dette et des ratios d'endettement</i>	24
a.	Une dette consolidée de 437 M€ hors PPP au 31 décembre 2018.....	24
b.	Un coût moyen de la dette relativement peu élevé.....	24
c.	Des ratios d'endettement qui demeurent satisfaisants.....	26
IV.	ANNEXES.....	29



I. L'ANNEE 2018 EN SYNTHÈSE

L'année 2018 est marquée par un effort d'investissement exceptionnel pour la Métropole Rouen Normandie, avec des dépenses d'équipement qui dépassent pour cet exercice 250 M€ (257.5 M€). Ces montants sont nettement supérieurs aux dépenses réalisées les années précédentes.

Cet effort d'investissement, s'il a été en partie autofinancé, a également nécessité une utilisation d'une partie du fonds de roulement et un recours à l'endettement. Les ratios budgétaires de la Métropole restent satisfaisants malgré cette augmentation de la dette.

En section de fonctionnement, l'épargne est en augmentation sur l'exercice, en particulier du fait du dynamisme des recettes. La fin de la contribution au redressement des finances publiques et la dynamique des produits de services permettent à la Métropole de dégager un bon niveau d'autofinancement. Cet autofinancement est en particulier plus élevé en 2018 du fait :

- D'éléments exceptionnels qui représentent en 2018 un gain d'environ 2M€.
- D'efforts pérennes sur les dépenses et d'une stabilisation des recettes.

Ces efforts sur les charges de fonctionnement de la Métropole sont en continuité avec les exercices précédents. Ils ont permis cette année de répondre à l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales, fixé par l'Etat. Cet objectif national s'élève à 1.2%. Pour la Métropole Rouen Normandie, cet objectif est formalisé au sein d'un contrat, indiquant un montant maximal de dépenses pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Les ratios budgétaires demeurent satisfaisants et traduisent des fondamentaux financiers sains :

- un taux d'épargne brute élevé (18.9%) qui se rapproche de la moyenne des métropoles (19.6% en 2017) et supérieur à la moyenne 2017 des communautés d'agglomération (13.5%).
- des ratios d'endettement inférieurs aux échantillons de comparaison (capacité de désendettement à 3.9 années pour 5.4 années en moyenne en 2017 pour les métropoles et 5.5 pour les communautés d'agglomération).

II. METHODOLOGIE EMPLOYEE ET PRINCIPAUX PRINCIPES D'ANALYSE

a. Période et périmètre de consolidation

Ce rapport porte sur les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de la métropole en 2018, et se concentre sur les mouvements réels des sections de fonctionnement et d'investissement. Les mouvements d'ordre, écritures comptables ne donnant lieu à aucun mouvement effectif de fonds, sont exclus de l'analyse.

L'évolution en grandes masses des principaux comptes et ratios à partir de 2016 est présentée, afin de donner une vision dynamique des équilibres financiers de la collectivité.

L'analyse porte sur l'ensemble des budgets existants à la clôture des comptes 2018, à savoir le budget principal et les sept budgets annexes (budgets Déchets Ménagers, Transport, Aménagement des Zones d'Activités Economiques, Régies Eau, Assainissement, Seine Création et Réseau de Chaleur).

b. Les retraitements effectués

Les retraitements effectués sont de deux ordres :

- Les retraitements liés à la consolidation qui consistent pour l'essentiel en la neutralisation des flux croisés entre les différents budgets (mise à disposition de personnel, facturation de frais de structure, subventions d'équilibre...).
- Les retraitements analytiques destinés à donner une image plus fidèle de la situation financière de la collectivité : basculement en investissement des mouvements exceptionnels tels que les produits de cessions, neutralisation des emprunts revolving constatés à la fois en dépenses et en recettes d'investissement en particulier.

A noter concernant ces premiers retraitements, la neutralisation de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte au budget Assainissement. Ce retraitement a été réalisé sur l'ensemble de la période d'analyse afin de garantir la cohérence de l'analyse.



c. Les panels de comparaison

Les principaux ratios financiers de la Métropole Rouen Normandie sont ensuite comparés à deux échantillons :

- Les Métropoles de droit commun existantes en 2017 (les métropoles de Paris, Lyon et Aix- Marseille-Provence n'ont pas été retenues compte tenu de leur spécificité, et la Métropole Rouen Normandie n'est pas intégrée à l'échantillon de comparaison). Cet échantillon est nommé Métropoles dans les différents tableaux et graphiques et intègre donc 11 Métropoles.

Métropoles au 1er janvier 2017	Population Insee 2017
Métropole Nice Côte d'Azur	544 977
Rennes Métropole	444 723
Montpellier Méditerranée Métropole	457 760
Brest Métropole	212 998
Toulouse Métropole	760 127
Nantes Métropole	636 013
Strasbourg Eurométropole	491 516
Grenoble-Alpes Métropole	451 752
Métropole européenne de Lille	1 154 103
Bordeaux Métropole	774 929
Métropole du Grand Nancy	260 665
Métropole Rouen Normandie	499 570

- L'ensemble des communautés d'agglomération de hors outre-mer (périmètre 2017 des Communautés d'agglomération).

Il convient de préciser que ces deux échantillons ont eux aussi fait l'objet de retraitements, selon une méthode analogue à celle utilisée pour la Métropole Rouen Normandie. Toutefois, les retraitements effectués pour ces échantillons ne peuvent prétendre à la même précision dans la mesure où seule l'information disponible dans les comptes de gestion a été exploitée.

III. LA SITUATION FINANCIERE DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE EN 2018

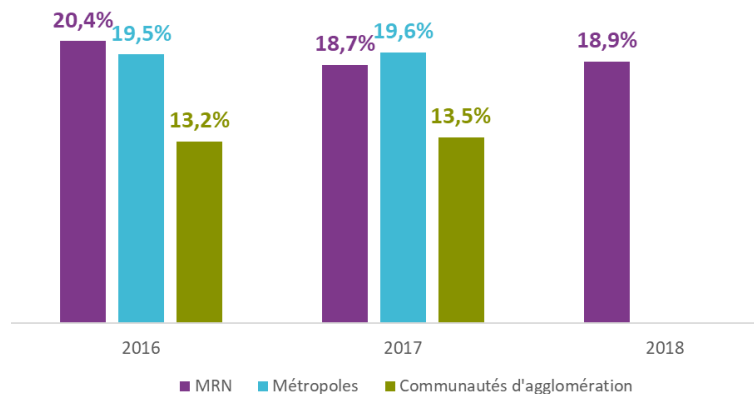
III.1) Evolution de la section de fonctionnement

III.1-1) Un regain sur le niveau d'épargne pour l'exercice 2018

	2016	2017	2018
Epargne brute consolidée	113,9 M€	106,72 M€	110,64 M€

L'épargne brute consolidée de la Métropole atteint 110.64 M€ en 2018, ce qui correspond à **18.95%** des recettes de fonctionnement hors cession. Ce niveau est en augmentation par rapport à l'exercice précédent (taux d'épargne hors cessions de 18.7%) et s'explique à la fois par une dynamique plus importante sur les recettes de fonctionnement et un ralentissement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Taux d'épargne brute consolidée hors cession (2016 - 2018)



Référence ; Annexe 1 : Définition et utilité de l'épargne brute

Le niveau d'épargne brute de 2018 se rapproche, avec cette augmentation, du niveau moyen des métropoles, soit 19.5% (dernière donnée en 2017 pour la moyenne de l'échantillon). La Métropole Rouen Normandie présente également un niveau d'épargne très largement supérieur à celui de la moyenne des communautés d'agglomération (13.5% d'épargne brute en 2017).

III.1-2) Des recettes en hausse, avec en particulier une augmentation importante sur les produits des services

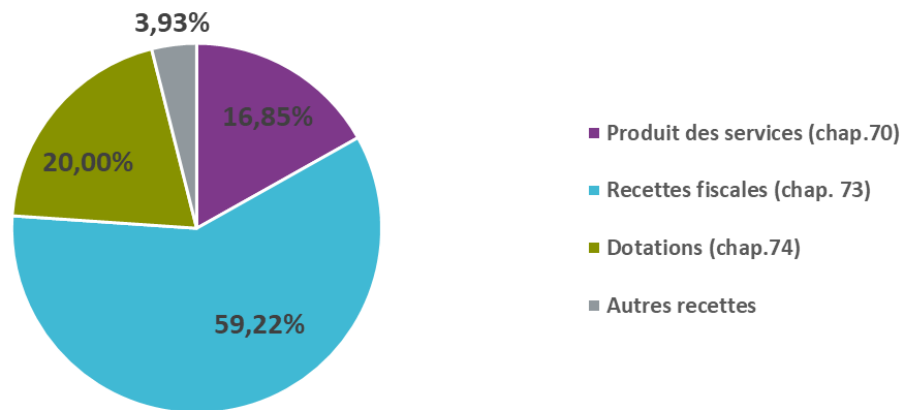
Les recettes réelles de fonctionnement consolidées de la Métropole Rouen Normandie atteignent 586.3 M€ à fin 2018, ce qui correspond à une hausse de 2.3% par rapport à 2017. Il s'agit d'une hausse similaire à celle constatée sur les exercices précédents.

	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1	2018	Var. n-1
Recettes réelles de fonctionnement hors cession	557,3 M€	+ 2,2%	570,6 M€	+ 2,4%	583,9 M€	+ 2,3%
Produit des services (chap.70)	93,1 M€	+ 5,0%	92,9 M€	- 0,3%	98,4 M€	+ 6,0%
Chap. 73 (recettes fiscales, attributions de compensation et péréquation)	333,2 M€	- 0,5%	344,1 M€	+ 3,3%	345,8 M€	+ 0,5%
Dotations (chap.74)	114,8 M€	+ 7,6%	115,2 M€	+ 0,4%	116,8 M€	+ 1,3%
Autres recettes	16,1 M€	+ 7,2%	18,5 M€	+ 14,5%	22,9 M€	+ 24,2%

Cette dynamique est portée en 2018 par :

- L'importance des produits des services, notamment les redevances perçues par le budget Eau
- Des éléments exceptionnels avec une importante reprise sur provisions au budget Transport (2.5M€).

Composition des recettes réelles de fonctionnement consolidées 2018



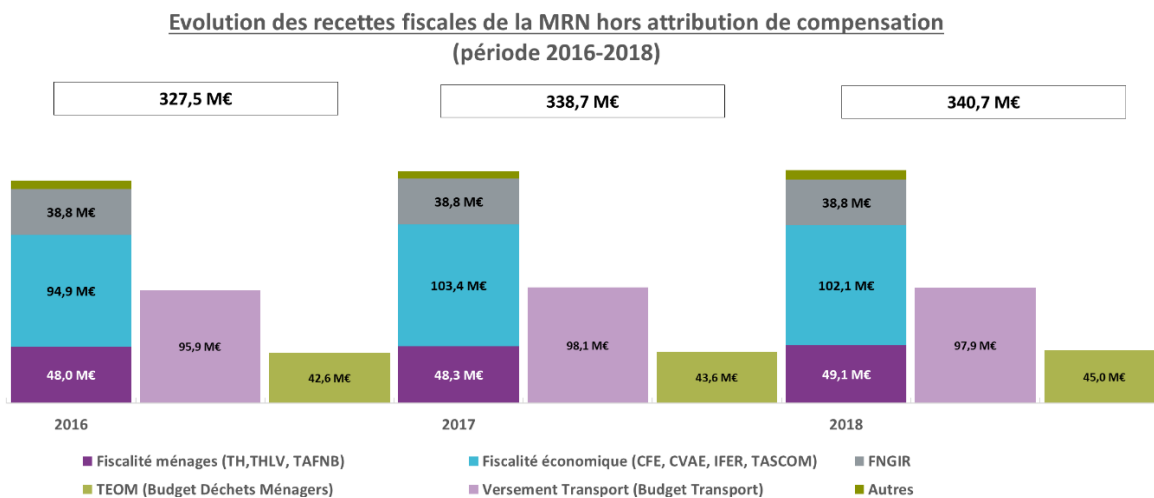
En 2018, les recettes fiscales restent quasiment stables par rapport à l'année précédente et leur part dans les recettes de fonctionnement globales s'établit à 59.2% en 2018 contre plus de 60% en 2017). La part des dotations dans les recettes totales est en baisse et représente en 2018 20% des recettes, pour 20.2% en 2017 et 20.6% en 2016.



Gérer la Cité

a. Des recettes fiscales qui se stabilisent

Hors attribution de compensation et reversements au titre du FPIC, les recettes fiscales de la Métropole affichent une croissance de 0.6 % en 2018 et s'élèvent à 340,7 M€ pour 338,7M€ en 2017.



■ Fiscalité ménages (49.1 M€, + 1.5%)

La fiscalité « ménages » regroupe la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Cette fiscalité dite modulable (car associée à un pouvoir d'action sur les taux), atteint **49.1 M€ en 2018**, ce qui représente **14.4 % des recettes fiscales** totales de la Métropole Rouen Normandie.

Le produit de la taxe d'habitation s'établit à 48.1 M€, soit une progression de 1.5% par rapport à 2017. Cette évolution est proche de la revalorisation forfaitaire des bases pour 2018. Cette revalorisation est basée sur l'inflation, et appliquée chaque année à l'ensemble des bases ménages (taxe d'habitation et taxe foncière). Elle s'élève en 2018 à 1.2%.

En 2018, le produit a évolué de manière légèrement supérieure. Une augmentation physique des bases, de +0.3%, est donc constatée pour cet exercice.

Les autres recettes de fiscalité ménages (THLV, TFNB, TAFNB) affichent quant à elle une hausse de 3.4% pour s'établir à 969 k€ contre 937 k€ en 2017. Cette augmentation est portée par la dynamique de taxe sur les logements vacants (+8% en 2018 après une baisse importante de cette recette sur l'exercice 2017).

De plus, la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation augmente largement en 2018 (4.6 M€, pour 4.3 M€ en 2017 et 2.9 M€ en 2016). Pour mémoire, cette recette correspond à une compensation par l'Etat de la perte de produit liée à certaines exonérations de taxe d'habitation.

Référence ; Annexe 2 : La réforme de la taxe d'habitation



Gérer la Cité

▪ Fiscalité économique (102 M€, -1.3%)

La fiscalité économique acquittée par les entreprises présentes sur le territoire (fiscalité modulable pour la CFE et la TASCOM, sans pouvoir de taux pour la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises-CVAE- et les Impôts Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux-IFER-), **s'établit à 102.1 M€** en 2018 et contribue à hauteur de **30 % aux recettes fiscales** de la métropole. La fiscalité économique est globalement en baisse en 2018 (-1.32%) malgré une augmentation du taux de CFE et de la recette associée. C'est principalement la baisse de la CVAE qui explique cette évolution.

Référence ; Annexe 3 : Les tarifs des locaux professionnels : les suites de l'application de la réforme

En 2018, la fiscalité économique est marquée par :

- Le dynamisme des recettes de CFE (55.4 M€, +6% par rapport à 2017), dû notamment à **l'augmentation du taux pour cet exercice** Le taux est passé de 25.3% à 26.02%, ce qui correspond à un gain de produit de 1.5 M€, sur les 3M€ de gain en 2018.
- La progression des recettes d'IFER (+4.9% en 2018).
- Une baisse importante des produits de TasCom : cette baisse est due à un encaissement exceptionnel en 2017. Depuis cet exercice, un changement du mode d'encaissement de la TasCom est appliqué. En 2017, la recette perçue correspond à plus d'une année pleine. En 2018, le produit correspond à celui d'une année, et se retrouve proche du produit perçu pour l'année 2016 (6.9 M€).
- Une diminution du produit de CVAE de 6%, soit une perte de 3M€.

Référence ; Annexe 4 : La CVAE, une ressource variable et difficile à anticiper

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), dispositif instauré en 2011 visant à neutraliser les conséquences financières de la suppression de la Taxe Professionnelle est également perçu la Métropole Rouen Normandie. Cette recette dont le montant est figé à **38.8 M€** depuis 2013 représente en 2018 **11.4% de la fiscalité** de la métropole ;

▪ Versement transport (97.9 M€, - 0.2 %)

Le Versement transport est la contribution due par les employeurs privés ou publics du territoire et perçue par le budget Transport (fiscalité modulable). Le montant de cette contribution est de **97.9 M€ en 2018, soit 28.7% des recettes fiscales totales**.

La contribution transport est assise sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, de plus de 11 salariés en équivalent temps plein (ETP). Elle constitue la principale recette de fonctionnement du budget transport (77%).

Ce montant prend en compte la compensation 2018, qui s'élève à environ 950 K€.

Pour rappel, ce dispositif compensatoire est issu de l'article 15 de la loi de finances pour 2016 et correspond à la perte de recettes issue du relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à au moins 11 salariés ETP.

▪ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (45 M€, +3.2 %)**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), perçue au sein du budget Déchets Ménagers, s'élève à **45.0 M€ en 2018 et contribue à hauteur de 13.2 % aux recettes fiscales** de la Métropole (fiscalité modulable) ;

Cette recette, en augmentation depuis l'année 2013, est encore dynamique sur l'exercice 2018 (+3.2%). Cette évolution s'explique par le dynamisme des bases de TEOM et la poursuite de l'harmonisation des taux sur une partie du territoire pour atteindre 8,06%.

▪ **Une pression fiscale faible**

En matière de pression fiscale, la Métropole Rouen Normandie conserve comme les années précédentes des taux de fiscalité sensiblement inférieurs à la moyenne (non pondérée par les bases dans le tableau ci-dessous) des métropoles. La Métropole conserve sa place dans la hiérarchie : elle conserve le taux le plus faible en matière de CFE, occupe toujours la troisième position en termes de TH et de TFNB, et est l'une des dernières métropoles à ne pas avoir instauré de TFB.

	TH	Var. n-1	TFB	Var. n-1	TFNB	Var. n-1	CFE	Var. n-1
Métropole de Rouen Normandie	3,35%	-59,90%		-	2,60%	0,00%	26,03%	2,90%
Métropole européenne de Lille	12,10%	0,00%		-	2,09%	0,00%	33,61%	0,00%
Bordeaux Métropole	8,22%	0,00%		-	3,23%	0,00%	35,06%	0,00%
Toulouse Métropole	16,50%	0,00%	5,96%	0,00%	33,75%	0,00%	36,58%	0,00%
Nantes Métropole	10,14%	0,00%	6,41%	0,00%	4,88%	0,00%	31,49%	0,00%
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13%	0,00%	6,40%	-	1,47%	0,00%	31,49%	9,00%
Strasbourg Eurométropole	11,25%	0,00%	1,15%	0,00%	4,94%	0,00%	26,83%	0,00%
Grenoble-Alpes Métropole	8,57%	0,00%	1,29%	0,00%	6,87%	0,00%	31,09%	0,00%
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08%	0,00%	0,17%	0,00%	5,69%	0,00%	36,58%	0,00%
Rennes Métropole	13,64%	0,00%	1,73%	0,00%	6,10%	0,00%	28,73%	0,00%
Brest Métropole	13,64%	0,00%	2,93%	0,00%	8,15%	0,00%	29,17%	0,00%
Moyennes 2018 des métropoles	10,69%	-4,08%	3,26%	16,01%	7,25%	0,00%	31,51%	0,97%

Après une longue période de stabilité, le taux de CFE a augmenté en 2018 pour la Métropole de Rouen (de 25.3% en 2017 à 26.03% en 2018). Ce taux reste largement inférieur à ceux de toutes les autres Métropoles de l'échantillon.

Il convient toutefois de rappeler que les taux d'imposition pris isolément constituent une mesure imparfaite de la pression fiscale exercée sur les contribuables d'un territoire.

▪ **Une légère baisse du reversement lié au FPIC (4.9 M€, -1.3%)**

Pour mémoire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce dispositif s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. L'enveloppe nationale dédiée à ce fonds est fortement montée en charge depuis 2012, pour atteindre 1 Md€ en 2016 (enveloppe figée depuis cet exercice).

Sont éligibles au reversement 60% des ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique. La Métropole Rouen Normandie se rapproche encore en 2018 du seuil d'éligibilité : elle est ainsi **au rang 735 des ensembles intercommunaux, sur 751 éligibles** (en 2017, rang 720 sur 753 éligibles).

En 2018 le montant perçu diminue légèrement par rapport au montant précédent, après la forte augmentation de 2017.

Métropole Rouen Normandie	2016	2017	2018
Potentiel financier agrégé (20%)	594	584	591
Seuil de contribution	581	556	558
Revenu/hab (60%)	13 218 €	13 343 €	13 522 €
Revenu moyen/hab	14 269 €	14 438 €	14 501 €
Effort fiscal agrégé (20%)	1,22	1,21	1,23
Effort fiscal moyen	1,11	1,11	1,13
Indice synthétique pour le reversement	1,06	1,08	1,08
Seuil d'éligibilité pour le reversement	1,07	1,07	1,07
Eligible?	oui	oui	oui
Montant reversement bloc intercommunal	12 827 360 €	12 188 026 €	12 113 762 €
Cif	34,0%	40,6%	40,3%
Reversement revenant à la MRN	4 355 477 €	4 948 577 €	4 886 289 €
Prélèvement bloc intercommunal	49 924 €	1 321 051 €	1 660 390 €
Prélèvement pour la MRN	24 977 €	762 351 €	969 963 €
FPIC net pour la MRN	4 330 500 €	4 186 226 €	3 916 326 €

En intégrant le prélèvement (dépense) pour analyser les recettes nettes du FPIC, la diminution est d'autant plus importante. Le prélèvement du bloc intercommunal augmente en effet en 2018 sous l'effet des évolutions de critères (augmentation du revenu moyen par habitant sur le territoire, ainsi que du potentiel financier).

b. Dotations et participations (116,8 M€)

Les dotations et participations reçues par la Métropole Rouen Normandie atteignent 116,8 M€ en 2018, soit 19,9% des recettes de fonctionnement contre 20,2% en 2017.

■ Une moindre baisse des principales dotations sur l'exercice 2018 (64,56 M€ pour la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, -1,6%)

La dotation de compensation s'établit à 47,76 M€ en 2018, soit un recul de 2,1% par rapport à 2017. Il convient de rappeler que cette dotation est une variable d'ajustement de l'évolution de la DGF, décidée par la loi de finances le Comité des Finances Locales. Elle fait à ce titre l'objet d'un écrêtement chaque année pour financer d'autres composantes de la dotation globale de fonctionnement, en particulier la péréquation.

	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1	2018	Var. n-1
Dotation d'intercommunalité (budget principal)	19,4 M€	- 18,2%	16,8 M€	- 13,3%	16,8 M€	- 0,2%
Dotation de compensation (budget principal)	50,2 M€	- 1,9%	48,8 M€	- 2,8%	47,8 M€	- 2,1%
DCRTP et DUCSTP (budget principal)	20,8 M€	- 0,3%	20,5 M€	- 1,2%	20,4 M€	- 0,5%
Compensations des exonérations fiscales (budget principal)	2,9 M€	- 22,0%	4,3 M€	+ 48,3%	4,6 M€	+ 6,1%
Autres participations	21,5 M€	+ 199,0%	24,8 M€	+ 15,0%	27,2 M€	+ 9,7%
Total Dotations et participations	114,8 M€	+ 7,6%	115,2 M€	+ 0,4%	116,8 M€	+ 1,3%

La dotation d'intercommunalité de la métropole se stabilise en 2018, du fait de la **suppression de la contribution au redressement des finances publiques**. La participation à l'amélioration des soldes publics n'est plus effectuée par un prélèvement sur les recettes de dotation, mais par une demande d'effort des plus grandes collectivités sur leurs dépenses réelles de fonctionnement.

La baisse du poste « DCRTP et DUCSP » en 2018 s'explique par la suppression de la DUCSTP (dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle) à partir de cet exercice. Seule la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) est maintenue, à un montant figé (20,4 M€).

c. Des produits des services portés par les budgets eau, assainissement et le budget principal (98,4 M€, +5,98%)

Ces recettes, qui proviennent pour l'essentiel de la tarification des consommations d'eau et des travaux d'assainissement, sont en augmentation après une légère baisse sur l'exercice 2017.

Ces recettes sont notamment dynamiques sur la régie Eau.

Sur les autres budgets :

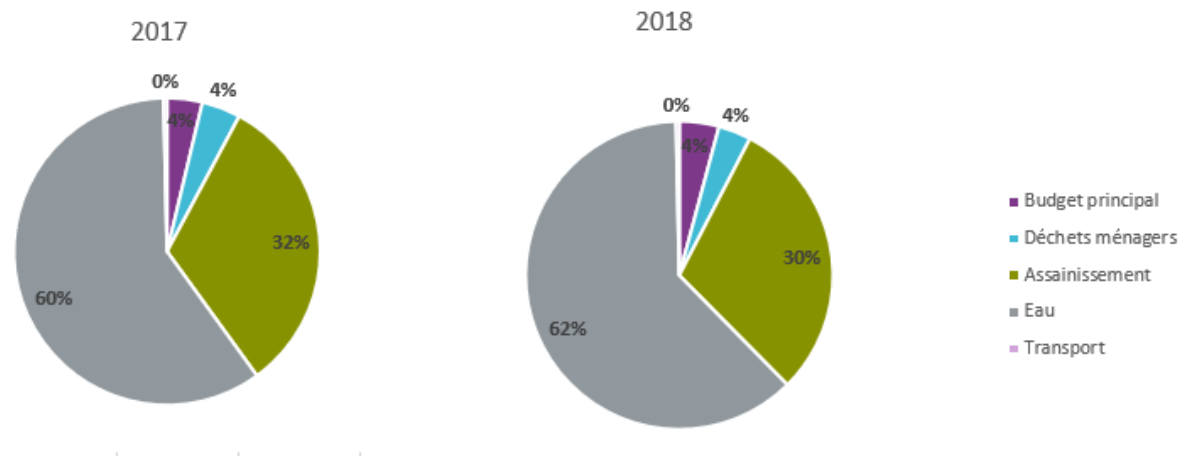
- **Budget déchets ménagers**

- Une baisse continue des recettes de redevance spéciale (-5 %, à 2.53 M€), qui correspond à la perte de gros clients redevables. Ceux-ci font appel à des prestataires privés, qui proposent une solution de collecte de bio déchets. Ces pertes ne sont pas compensées par les arrivées de petits redevables.
- Une diminution importante également des autres redevances (0.83 M€ contre 1.1 M€ en 2017).

- **Budget principal**

- Une hausse de 18.75% des recettes (4.11 M€ contre 3.46 M€ en 2017). Cette dynamique est liée à l'augmentation des recettes de la redevance d'occupation du domaine public, ou encore des recettes de redevances liées aux antennes des opérateurs téléphoniques.

Répartition par budget des produits des services



d. Autres recettes (22.9 M€, +24 %) : une hausse très importante des autres recettes

La hausse est portée par deux types de recettes :

- Les recettes courantes préexistantes ; sur les budgets Déchets (+2.4M€) et Assainissement (+1.7M€). Ces recettes sont en revanche en baisse sur le budget Transport (-2.4M€).
- De nouvelles recettes courantes, sur le budget Réseau de chaleur (+2.3M€).



III.1-3) Une progression encadrée des fonctionnements en 2018

Le 30 juin 2018, la métropole de Rouen a signé avec l'Etat un contrat dans la cadre de l'effort de réduction du déficit public. Ce type de contrat, instauré par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, concerne obligatoirement les communes et EPCI dont le budget principal présentait un niveau de dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 60M€ en 2016.

Ce contrat est signé pour la période 2018-2020. Avec sa signature, la métropole de Rouen s'est engagée à respecter pour ces trois exercices une trajectoire d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement : **+1.2%** par an. Cette évolution est similaire à l'objectif national d'évolution de dépense. Il a pu être modulé pour certaines collectivités signataires de contrat (à la hausse ou à la baisse) pour prendre en compte des situations particulières : efforts de gestion déjà réalisés, dynamisme démographique, revenu de la population.

Les dépenses concernées par ce contrat

Les dépenses concernées sont celles du budget principal uniquement. Elles sont de plus retraitées : il s'agit des dépenses réelles de fonctionnement, desquelles sont déduites les atténuations de produit (FPIC, attributions de compensation, DSC), les atténuations de charges ainsi que les dotations aux amortissements et provisions.

Précisions sur la contrainte d'évolution

L'évolution est calculée par rapport au compte administratif 2017, et est normée sur 3 ans. Les montants maximums sur les dépenses de fonctionnement sont présentés ci-dessous ; et ne varient pas en fonction de la réalisation 2018 (si la Métropole dépense moins que le plafond pour l'exercice 2018, son objectif 2019 reste le même).

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	185 009 457	187 229 570	189 476 325	191 750 041

En 2018, pour respecter le contrat, la Métropole ne doit pas dépasser un montant de dépenses retraitées de 187.23 M€.

Cette contrainte est bien respectée pour l'exercice :

	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement	284 936 029	283 978 933
Atténuations de charges	279 781	305 808
Atténuations de produits	99 560 442	100 223 008
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Différences sur réalisations positives transférées en investissement		
Dotations aux amortissements et provisions (opérations réelles)	86 349	1 577
Dépenses réelles de fonctionnement - périmètre prévu par la loi	185 009 457	183 448 539
		-0,8%



Gérer la Cité

Les dépenses de fonctionnement au sens de la comptabilité (au sens unique, c'est-à-dire uniquement avec retraitement) sont en baisse sur l'exercice 2018.

Ces dépenses pour 2018 constituent un maximum. D'autres retraitements pourront également être effectués, à la suite de transferts de compétences et donc d'un changement de périmètre des dépenses de la Métropole. Il s'agit notamment :

- Des transferts d'équipements de la ville de Rouen (Patinoire, Esadhar et Opéra)
- De la mutualisation du service urbanisme avec la ville de Maromme
- De la nouvelle DSP port de plaisance
- De la compétence GEMAPI.

a. Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées

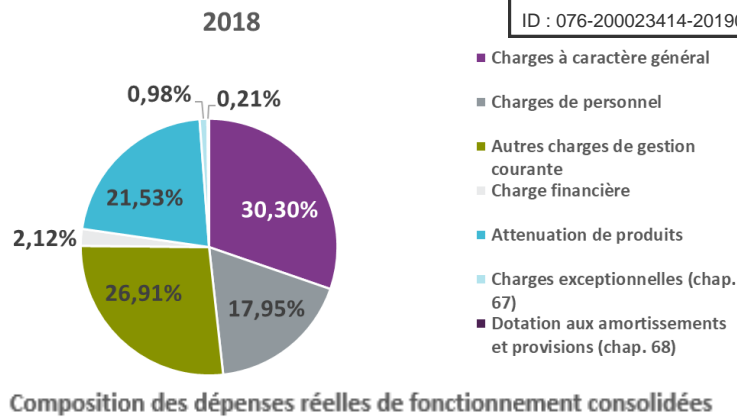
	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1	2018	Var. n-1
Dépenses réelles de fonctionnement	443,4 M€	+ 1,9%	463,9 M€	+ 4,6%	473,2 M€	+ 2,0%
Charges à caractère général	136,9 M€	+ 5,2%	138,7 M€	+ 1,3%	143,4 M€	+ 3,4%
Charges de personnel	78,1 M€	+ 17,4%	81,6 M€	+ 4,5%	85,0 M€	+ 4,2%
Autres charges de gestion courante	119,4 M€	- 2,3%	125,3 M€	+ 4,9%	127,3 M€	+ 1,6%
Charge financière	11,0 M€	+ 7,2%	10,1 M€	- 8,5%	10,0 M€	- 0,7%
Atténuation de produits	92,7 M€	- 5,5%	100,6 M€	+ 8,5%	101,9 M€	+ 1,3%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	4,5 M€	- 20,0%	6,0 M€	+ 31,7%	4,6 M€	- 22,6%
Dotations aux amortissements et provisions (chap. 68)	0,7 M€	- 70,7%	1,7 M€	+ 167,1%	1,0 M€	- 42,3%

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées atteignent 473.2 M€ en 2018, soit une progression faible par rapport à celle de l'exercice précédent (+2% contre une augmentation de 4.6% en 2017). Cette progression est notamment due aux transferts d'équipements de la part de la ville de Rouen, dont la charge est désormais assumée par la Métropole et de la création d'un nouveau budget annexe « Réseau de chaleur ».

L'augmentation de 9.3 M€ se répartit de la manière suivante :

- Pour 4.7 M€, l'augmentation des charges à caractère général (cf détail ci-après)
- Pour 3.4 M€, l'augmentation des dépenses de personnel
- Pour 2.1M€, l'évolution des autres charges de gestion courante
- Pour 1.3M€, l'évolution des atténuations de produit (versements de fiscalité)

Ces évolutions s'expliquent principalement par des modifications dans la comptabilité M57 : des dépenses imputées auparavant comme des dépenses exceptionnelles sont aujourd'hui dans le chapitre des autres charges de gestion courante.



b. Charges à caractère général (143,4 M€, +3.4%) : une hausse concentrée sur le budget eau et le budget principal

Les charges à caractère général représentent 30,3% des charges de fonctionnement de la métropole en 2018, contre 29,9% en 2017. Ce poste regroupe l'ensemble des achats et fournitures nécessaires à l'activité des différents budgets de la métropole.

Le budget Déchets Ménagers demeure le premier budget contributeur sur ces charges avec 29,4% du total. Les charges à caractère général sur ce budget affichent une légère diminution, de 0,3% en 2018.

Sur le budget principal, second contributeur à ce poste de dépenses, les charges à caractère général sont également en baisse sur l'exercice, de 360K€.

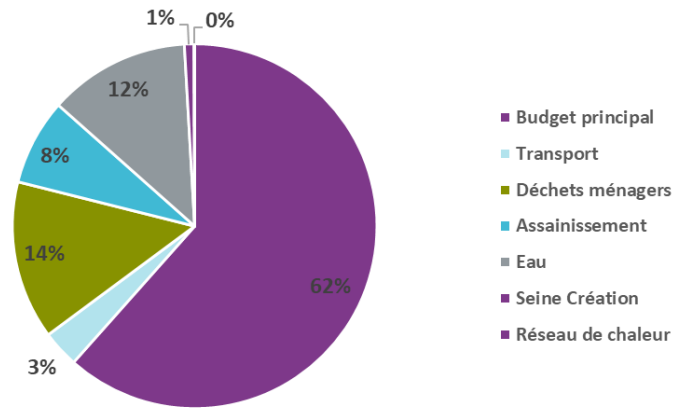
La hausse est ainsi portée par deux autres budgets :

- le budget Eau, qui connaît en 2018 une augmentation de ces charges de 3.1 M€ (notamment du fait de l'augmentation de la redevance assainissement)
- le budget Assainissement, pour lequel les charges sont aussi en hausse, de 0.7M€ en 2018.

c. Frais de personnel (85 M€, +4.2%)

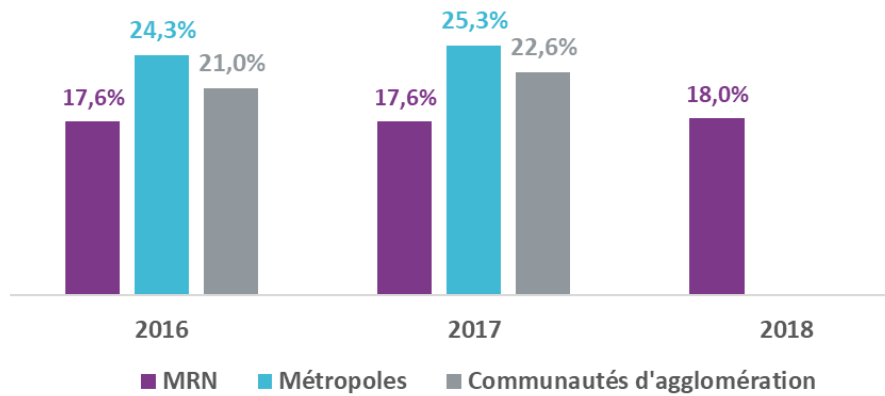
Les frais de personnel retraités des mises à disposition inter budgets, s'élèvent à 85 M€, soit 17.9% des dépenses de fonctionnement. Cette part au sein de l'ensemble des dépenses reste stable par rapport à l'exercice précédent, tout comme la répartition des charges de personnel entre les différents budgets.

Répartition de la masse salariale 2



La part de la masse salariale dans les dépenses demeure inférieure à celle des deux échantillons de comparaison.

Poids de la masse salariale dans les dépenses (période 2016-2018)



d. Progression des charges de gestion courante (127.4 M€, +1,7%)

	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1	2018	Var. n-1
Service d'incendie	15 434 582	- 0,0%	15 697 466	+ 1,7%	16 078 371	+ 2,4%
Subventions (budget principal)	17 388 477	+ 3,1%	19 214 488	+ 10,5%	21 808 309	+ 13,5%
Subventions (budget Transport)	82 262 475	- 1,3%	85 676 706	+ 4,2%	85 435 820	- 0,3%
Autres	4 328 163	- 33,6%	4 691 740	+ 8,4%	4 017 719	- 14,4%
Total autres charges de gestion courante	119 413 697	- 2,3%	125 280 400	+ 4,9%	127 340 219	+ 1,6%

Ce poste de dépenses est constitué de trois charges principales :

- Le contingent versé au Service Départemental d'incendie et de Secours (16,1 M€, montant en augmentation pour la deuxième année consécutive).



Gérer la Cité

- Les subventions versées par le budget principal (21,8 M€, +0,3%) à ses partenaires publics, privés ou associatifs. Ces subventions sont en hausse du fait du transfert d'équipements en 2018 de la ville de Rouen.
- Les différentes contributions versées par le budget transport à ses partenaires (85.4 M€, -0,3%) dans le cadre de la gestion des transports publics. Ces contributions se stabilisent en 2018.

e. Ajustement mécanique des attributions de compensation versées aux communes (82,8 M€, -1,5%)

L'attribution de compensation a diminué en 2018 à la suite d'un exercice 2017 marqué par les régulations d'attributions de compensation. Les dépenses nettes d'AC (qui prennent en compte les dépenses mais aussi les recettes d'AC de la Métropole) ont diminué de 1,3% en 2018.

f. Poursuite de la montée en puissance du dispositif de solidarité communautaire (DSC à 15.4 M€, +7,8%)

La Dotation de Solidarité Communautaire (15.4 M€), seconde composante du dispositif de reversements communautaires mis en place sur le territoire de la métropole, poursuit sa progression dans la lignée des exercices précédents. Cette progression est importante en 2018. L'enveloppe allouée à la DSC a été revalorisée en 2018, du fait d'indicateurs financiers favorables.

Pour mémoire, les critères de répartition de la DSC répondent à quatre parts :

- Part n°1 : solidarité et redistribution entre les communes, avec l'utilisation de critères tels que le potentiel financier, le revenu moyen par habitant, le nombre logements sociaux et de bénéficiaires d'allocations logement,
- Part n°2 : facilitation de la convergence vers un taux unique de TEOM avec la mise en place d'enveloppes destinées à dédommager les communes impactées par le lissage du taux.
- Part n°3 : soutien aux petites communes. Cette enveloppe auparavant versée sous forme de subventions a été basculée pour la première fois en 2015 au sein de la DSC. Le versement est constitué d'une part forfaitaire et d'une autre part au prorata de la population.
- Part n°4 : Soutien aux écoles de musique

g. Stabilisation des frais financiers (10 M€, -0,7%)

Les frais financiers de la Métropole Rouen Normandie sont la résultante de trois catégories de dette :

- La dette bancaire « classique » constituée des emprunts moyen-long terme et court terme,
- La dette bancaire « théorique » envers les communes, associée au transfert de certaines compétences et calibrée au vu des investissements nets supportés par elles

entre 2005 et 2014. Cette dette vise à compenser les dépenses que les communes ont elles-mêmes souscrites lorsqu'elles exerçaient ces compétences.

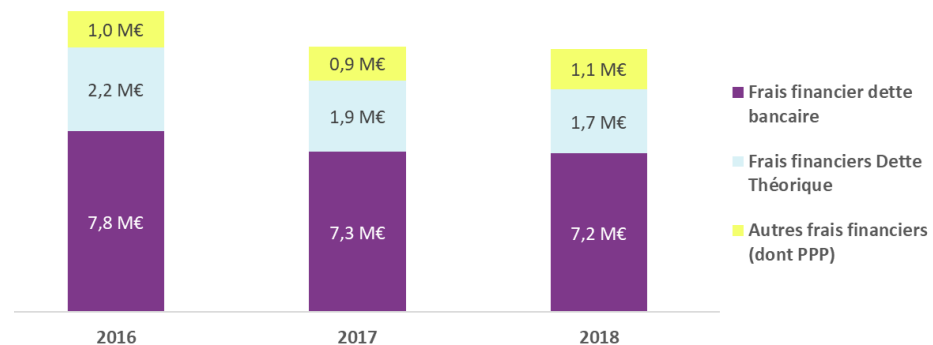
- Les autres dettes : principalement la dette PPP, mais également les frais associés aux lignes de trésorerie.

La légère diminution des frais financiers en 2018 s'explique par une baisse importante des charges financières au budget Transport et une diminution de ces frais, dans une moindre mesure, sur le budget Assainissement.

En effet, sur le budget Transport, la Métropole bénéficie de plusieurs éléments favorables avec l'arrivée à échéance d'emprunts à taux fixe anciens et élevés relativement au contexte actuel de taux très bas et de nouvelles mobilisations à taux fixe très performantes. Par ailleurs, elle a mené en 2018 une opération de refinancement d'un emprunt indexé sur le taux du Livret A, relativement coûteux.

En revanche, ces frais sont en progression sur le budget de l'Eau et sur le budget Principal. La progression des frais est liée sur ces budgets à un effet « volume » en raison de la progression de l'encours de dette, corrélée au niveau d'investissement, en dépit de l'intégration d'emprunts indexés sur des taux très performants.

Evolution et composition des frais financiers
(période 2016-2018, en M€)



NB : la « dette théorique » correspond aux annuités remboursées par la Métropole Rouen Normandie aux communes membres dans le cadre des compétences qui ont été transférées à la Métropole.



Gérer la Cité

III.2) Evolution de la section d'investissement

III.2-1) Des dépenses d'investissement importantes en 2018, de plus de 250 M€

	2016	Var. n-1	2017	Var. n-1	2018	Var. n-1
Dépenses d'équipement	125,9 M€	- 4,5%	159,5 M€	+ 26,6%	232,4 M€	+ 45,8%
Subvention d'équipement	18,0 M€	+ 5,0%	13,1 M€	- 26,9%	20,9 M€	+ 59,2%
Prêts	1,6 M€	- 86,3%	4,4 M€	+ 165,4%	1,6 M€	- 62,6%
Autres	4,6 M€	+ 122,7%	2,5 M€	- 45,7%	2,5 M€	+ 2,0%
Dépenses d'investissement hors dette	150,1 M€	- 7,9%	179,4 M€	+ 19,6%	257,5 M€	+ 43,5%

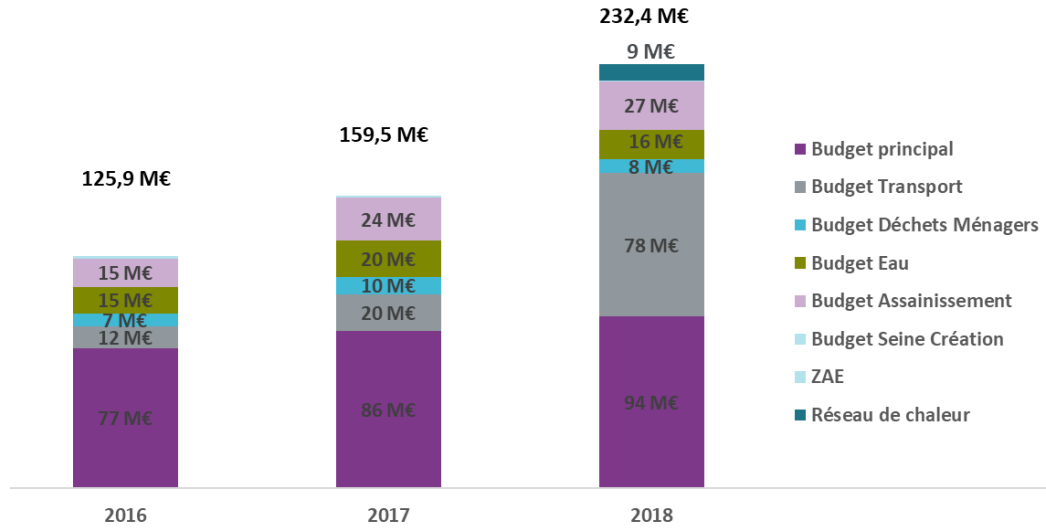
Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 257.5 M€ pour l'année 2018, soit une hausse de 43.5% par rapport à 2017.

Les dépenses d'équipement expliquent la quasi-totalité de cette hausse. Elles s'élèvent en 2018 à 232.4 M€ (+45.8% par rapport à l'exercice 2017). Le niveau de ces dépenses est largement supérieur en 2018 à la moyenne constatée sur l'ensemble de la période 2013-2018 (146 M€). En structure et concernant les dépenses d'équipement, à noter en particulier :

- Les investissements en très forte hausse sur le budget Transport pour l'exercice 2018. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 78,4 M€ (contre 20M€ sur l'exercice précédent).
- La poursuite de la hausse des dépenses au budget principal (+10%, à 94 M€)
- La réalisation d'investissements sur le budget Réseau de chaleur, qui n'existait pas sur l'exercice précédent (+9.3M€ de dépenses d'équipement).

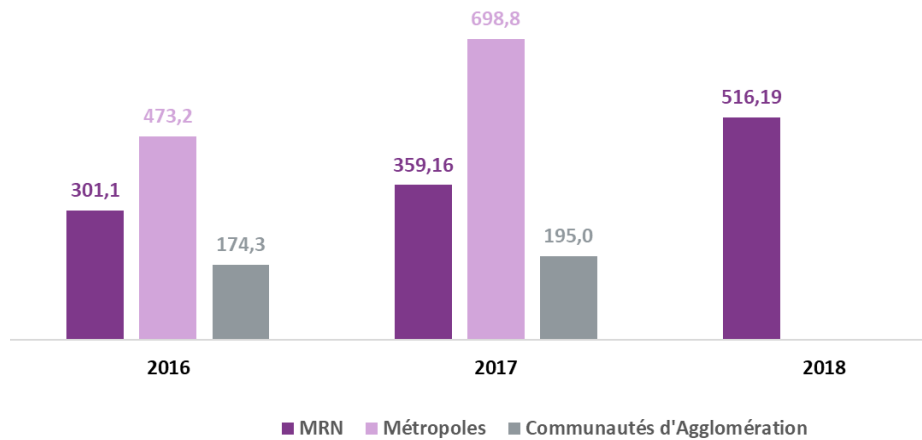


Structure des dépenses d'équipement (période 2016-2018)



En matière de dépenses globales d'investissement (hors dette), le niveau de dépenses par habitant de la Métropole Rouen Normandie se rapproche en 2018 de la moyenne réalisée par les Métropoles. Les investissements restent bien supérieurs par habitant au niveau moyen des Communautés d'Agglomération.

Dépenses réelles d'investissement hors dette (en €/habitant)



III.2-2) Les principales opérations d'équipement de l'année

Les principales opérations de l'année sont les suivantes :

Au budget principal :

- Travaux de voirie et espaces publics : 28.1 M€
- Travaux Cœur de Métropole : 8.95 M€
- Loyer du PPP éclairage public en investissement : 7.8 M€
- Travaux et sécurité ouvrages d'art : 6.75 M€
- Matériel d'éclairage public : 6.0 M€
- Travaux parc des Bruyères : 5.1 M€
- Aide au logement : 4.4 M€
- FSIC : 3.96 M€
- Travaux tranchée ferroviaire couverte : 2.9 M€
- Réhabilitation Aitre St Maclou : 2.8 M€
- Travaux SPL Bords de Seine : 2.5 M€
- FAGIP : 0.9 M€

Au budget transport :

- Travaux T4 : 37.7 M€
- Aménagement nord ligne F1 : 2.4 M€
- Acquisition de bus et minibus : 16.8 M€
- Réhabilitation des stations de métro : 6.1 M€
- Matériel et équipements de transport GER : 5.2 M€
- Travaux pôle d'échange multimodal gare rive droite : 2.5 M€

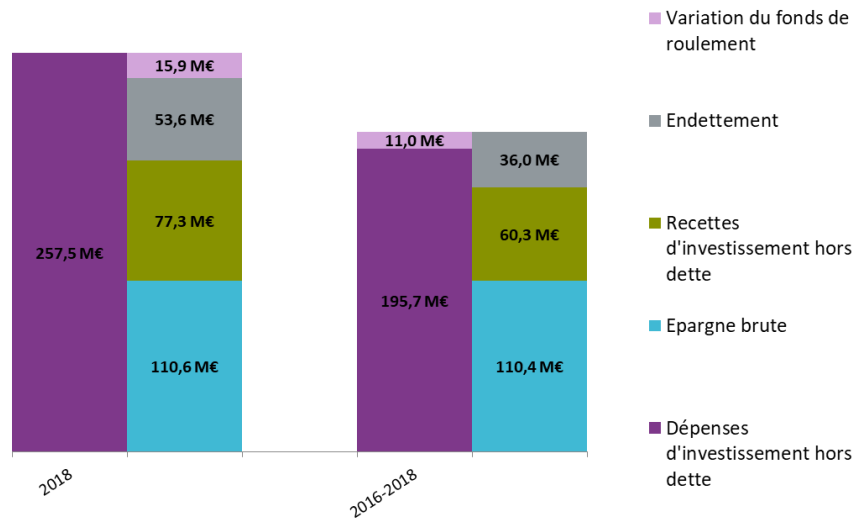
Au Budget déchets ménagers

- Projet colonnes enterrées et semi-enterrées : 3.1 M€

Aux budgets eau et assainissement

- Travaux, renouvellement et extension STEP Emeraude : 8.6 M€
- Travaux divers réseaux d'eau : 7.8 M€
- Travaux réseau d'assainissement boulevard du Midi (desserte STEP Emeraude) : 7 M€
- Grands projets Métropole : 6.4 M€
- Travaux divers réseau d'assainissement : 1.9 M€

III.2-3) Mode de financement des investissements



En 2018, les investissements sont financés à 43% par l'épargne. Ce niveau est inférieur à celui des dernières années (59% en 2017, 76% en 2016) du fait de l'importance des volumes d'investissement en 2018, et non d'une diminution de l'épargne.

Sur l'exercice, l'endettement contribue par ailleurs au financement de 21 % des investissements, ce qui constitue un niveau plus important que pour les précédents exercices.

Les autres recettes d'investissement (subventions, FCTVA, Taxe d'aménagement) financent quant à elles 30 % des dépenses, soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent. Les subventions d'investissement ont augmenté avec le volume des charges (35.6M€ de subventions perçues en 2018, contre 22.6 M€ en 2017).

En 2018, la Métropole utilise une partie de son fonds de roulement pour le financement de ces investissements, à hauteur de 16M€. A la fin de l'exercice 2018, ce fonds de roulement s'établit à 56.2 M€.

III.2-4) Evolution de la dette et des ratios d'endettement

a. Une dette consolidée de 437 M€ hors PPP au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette consolidé était de 382 M€ et il ressort à 437 M€ au 31 décembre 2018.

Depuis le 31 décembre 2017, l'encours de dette a ainsi progressé de 54.4 M€ compte tenu :

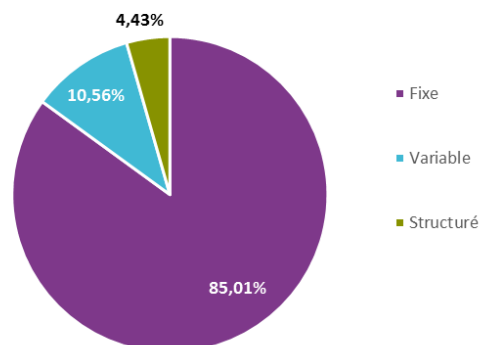
- d'un amortissement à hauteur de 45 M€ ;
- de souscriptions d'emprunts pour 99.2 M€ (notamment 35 M€ budget principal, 35 M€ budget transport, 7.5M€ budget eau, 11.725 M€ régie assainissement, 10 M€ régie calorifique) ;
- de transferts d'emprunts à hauteur de 419 K€.

b. Un coût moyen de la dette relativement peu élevé

Le coût moyen de la dette de la Métropole Rouen Normandie ressort à 2,38% sur l'exercice 2018 (hors dette PPP), compte tenu :

- De la part de l'encours de dette à taux variable limité (10% de l'encours en fin d'année) mais extrêmement performant, avec de nombreux contrats indexés sur des taux négatifs, présentant des marges très faibles et dont le coût est presque nul. En 2018, la Métropole a renforcé ses encours à taux variables de 20M€. La Métropole a par ailleurs refinancé son encours de dette coûteux indexé sur le taux du Livret A, sur des conditions financières bien plus avantageuses.
- De nouveaux financements très avantageux. La Métropole a recours à des sources de financement extrêmement performantes notamment auprès de l'AFL et des banques allemandes. Le coût moyen des financements obtenus en 2018 ressort à 1,16%, ce qui permet de réduire le coût de la dette.
- D'un encours structuré dont la part se dilue dans l'encours de dette (4,4% de l'encours consolidé en fin d'année 2018). Cet encours reste pénalisé par des taux élevés par rapport aux taux de marché actuels.

Répartition de l'encours de dette par type de taux (tous budgets, hors PPP)

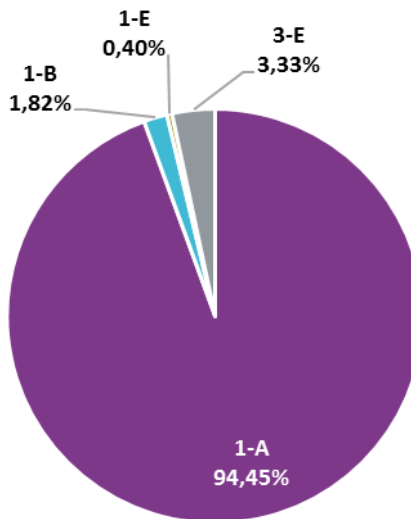




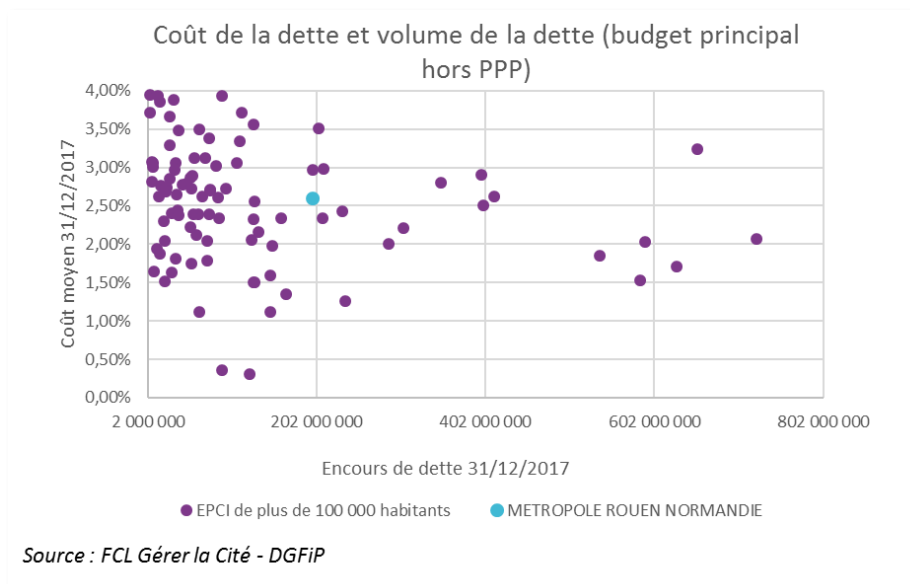
Gérer la Cité

Près de 95% de l'encours de dette figure dans la catégorie la plus sécurisée.

Répartition de l'encours de dette selon la classification gissler (tous budgets, hors PPP)



Ce coût moyen de la dette hors PPP est performant par rapport à la moyenne des EPCI de plus de 100 000 habitants, et en cours de diminution au regard des dernières mobilisations effectuées.



Benchmarking du coût de la dette (budget principal uniquement)

c. Des ratios d'endettement qui demeurent satisfaisants

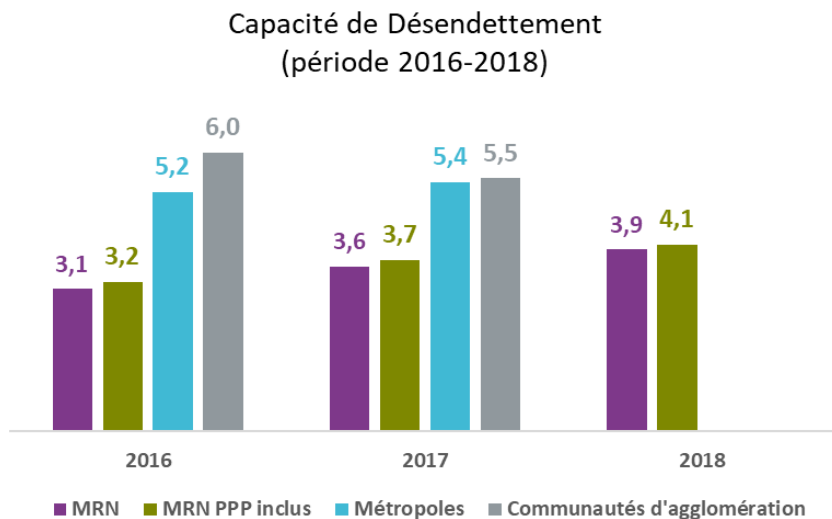
Focus :

Définition et utilité des ratios d'endettement

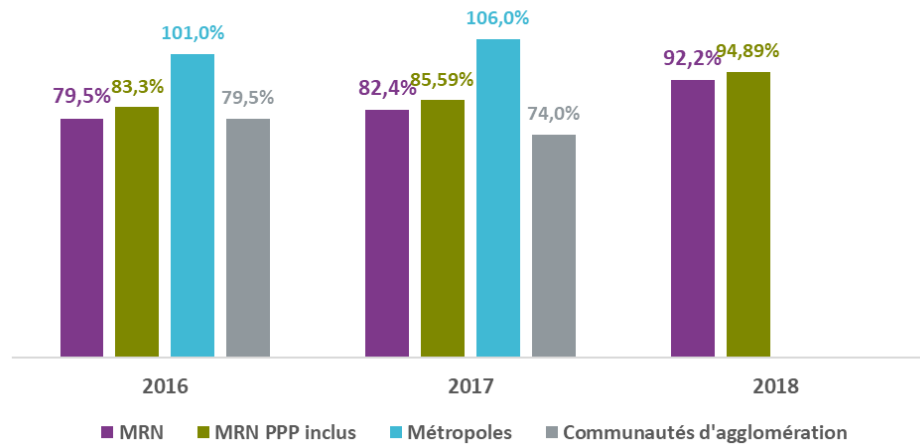
- La **capacité de désendettement** (encours de dette au 31/12 / épargne brute) permet de mesurer le nombre théorique d'années d'épargne nécessaire au remboursement intégral du stock de la dette. Il constitue donc une mesure de l'adéquation entre le niveau d'endettement et l'épargne dégagée.
- Le **taux d'endettement** donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la structure (encours de dette au 31/12 / Recettes réelles de fonctionnement).
- L'**épargne nette** donne une indication de l'autofinancement disponible pour le financement de nouveaux investissements. Il s'agit de l'épargne brute corrigée du remboursement de la dette.

L'année 2018 est marquée par une augmentation des ratios d'endettement par rapport aux exercices précédents, du fait de l'effort important en investissement. Ces ratios restent cependant toujours satisfaisants comme l'illustrent les comparaisons suivantes.

La capacité de désendettement atteint ainsi 4 années contre 3.6 en 2017 et le taux d'endettement s'élève à 94%. Ces ratios demeurent plus favorables que ceux des échantillons de comparaison, y compris celui des communautés d'agglomération (qui ont un niveau de dépenses d'investissement moindre).

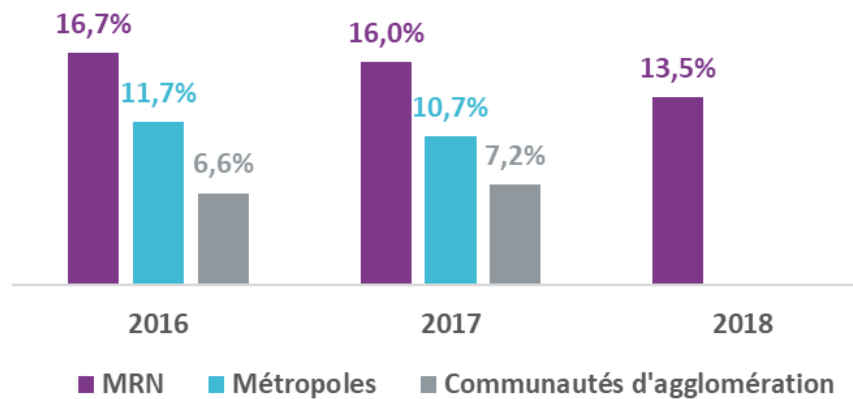


Taux d'endettement hors cessions (période 2016-2018)



La capacité à investir et à emprunter, matérialisée ici par le taux d'épargne nette, reste par conséquent importante pour la Métropole Rouen Normandie. Elle demeure elle aussi supérieure à celle des échantillons retenus pour comparaison.

Taux d'épargne nette consolidée (période 2016-2018)



Conclusion

- En synthèse, la Métropole Rouen Normandie présente à fin 2018 des équilibres financiers satisfaisants :
 - un taux d'épargne brute satisfaisant (19 %), qui se rapproche de la dernière moyenne recensée des métropoles et toujours supérieur à celle des communautés d'agglomération (13.5%) ;
 - des ratios d'endettement inférieurs aux échantillons de comparaison (capacité de désendettement à 4 années pour 5.4 années pour les métropoles et 5.5 années pour les communautés d'agglomération) ;
- Le fonds de roulement à fin 2018 est correctement dimensionné, en intégrant le solde de restes à réaliser (-48 M€), le résultat net global de l'année 2018 s'élève à 8.2 M€.

L'effort d'investissement réalisé en 2018 devrait se poursuivre en 2019 au vu des engagements pris par la Métropole. La réalisation du programme d'investissement a lieu dans un contexte incertain :

- Sur les recettes de la collectivité, avec l'attente d'une réforme fiscale d'ampleur et d'une recomposition du panier de ressources des collectivités du bloc communal.
- Sur le résultat du dispositif de contractualisation et son éventuelle poursuite dans les années à venir.

L'adéquation entre l'épargne dégagée et le niveau des investissements projeté restera ainsi l'enjeu principal.



IV. ANNEXES

- **Annexe 1 : Définition et utilité de l'épargne brute**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses correspondantes. Le taux d'épargne brute (épargne brute ramenée aux recettes réelles de fonctionnement) permet de connaître la part des recettes de fonctionnement non consommée par les dépenses de fonctionnement.

L'épargne brute permet :

- d'assurer la solvabilité de la collectivité et notamment sa capacité à rembourser le capital de dette ;
- d'autofinancer une partie des investissements, notamment les dépenses récurrentes (bâtiments, équipements, etc...).

Elle doit donc être cohérente avec le capital de dette à rembourser chaque année et le niveau d'investissement envisagé.

- **Annexe 2 : La réforme de la taxe d'habitation**

Depuis l'exercice 2018, les dégrèvements de taxe d'habitation ont été étendus, sous condition de revenu, à environ 80% de la population nationale. Pour la première année de mise en œuvre, un dégrèvement de 30% maximum est appliqué (100% maximum au bout de trois ans).

Le mécanisme du dégrèvement implique une substitution de l'Etat au contribuable : l'Etat assure les paiements des cotisations aux collectivités, en prenant pour référence les taux et politiques d'abattement votés en 2017.

La mise en place d'une telle réforme n'a pas d'impact sur le produit fiscal des collectivités : celles-ci continuent de percevoir le produit de taxe d'habitation, et bénéficient des évolutions de bases fiscales du territoire. Les collectivités peuvent de plus toujours modifier leur politique de taux ou d'abattement. Cependant, dans le cas d'une augmentation de taux, le différentiel entre le nouveau taux et le taux 2017 est dû par le contribuable.

Au-delà de ce dégrèvement étendu de la taxe d'habitation, une suppression complète de la taxe a également été annoncée. Cette suppression totale suppose de trouver de nouvelles recettes pour les collectivités concernées. Plusieurs pistes ont déjà été évoquées, notamment dans le cadre du rapport sur la refonte de la fiscalité locale paru en mai 2018, telles que l'attribution au bloc communal du foncier bâti départemental, ou encore l'attribution aux collectivités d'une part d'impôts nationaux (CSG, TVA, etc.).



Gérer la Cité

- **Annexe 3 : Les tarifs des locaux professionnels de la réforme**

Les valeurs locatives servent de bases pour plusieurs taxes : la taxe d'habitation (logements), la taxe foncière (logements et locaux professionnels), la cotisation foncière des entreprises (locaux professionnels) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (logements et locaux professionnels). Elles correspondent aux loyers que les locaux produiraient s'ils étaient loués dans des conditions « normales » de marchés. La loi définit des méthodologies d'évaluation.

Depuis le 1er Janvier 2017, une nouvelle méthode d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels est appliquée. Dans chaque département, une grille tarifaire est établie en fonction des loyers pratiqués, qui permet de déterminer un tarif pour chaque local en fonction de sa destination et de sa situation géographique. Cette grille tarifaire doit être mise à jour chaque année en fonction de l'évolution des loyers.

En 2018 cependant, les tarifs n'ont pas été mis à jour. Une revalorisation forfaitaire annuelle a été appliquée, comme pour les locaux d'habitation (basée sur l'inflation). En 2018, cette évolution était de +1.2%.

Pour cet exercice, l'ensemble des bases (hors évolution physique) évolue donc de la même manière. Il s'agit là d'une année exceptionnelle, les bases professionnelles devant par la suite évoluer en fonction des loyers constatés sur le territoire.

- **Annexe 4 : la CVAE, une ressource variable et difficile à anticiper**

La CVAE concerne les entreprises au chiffre d'affaire annuel supérieur à 152 500€. Un taux national, de 1.5%, s'applique à la valeur ajoutée du redevable. Le contribuable paie un taux adapté en fonction de son chiffre d'affaire, le reste de la contribution étant acquittée par l'Etat. Cette recette est partagée entre plusieurs niveaux de collectivités : bloc communal (26.5%), Départements et Régions.

Sur l'année 2018, la métropole de Rouen voit son produit de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) diminuer (-6.48%), après une nette augmentation sur l'exercice précédent (+16.2%). Ce type d'évolution est fréquent sur le produit de CVAE, qui varie largement d'une année sur l'autre du fait de son mécanisme d'encaissement :

- Chaque année, la CVAE perçue par la collectivité correspond au montant encaissé par l'Etat en N-1 (et versé par l'entreprise en N-2). Il y a donc **un décalage entre l'évolution de l'activité économique du territoire et la recette fiscale**.
- Ce montant versé par l'entreprise en N-2 intègre de plus une **régularisation** sur l'année N-3. Cette régularisation peut être négative, et faire ainsi diminuer le produit de CVAE de l'entreprise concernée d'une année à l'autre.



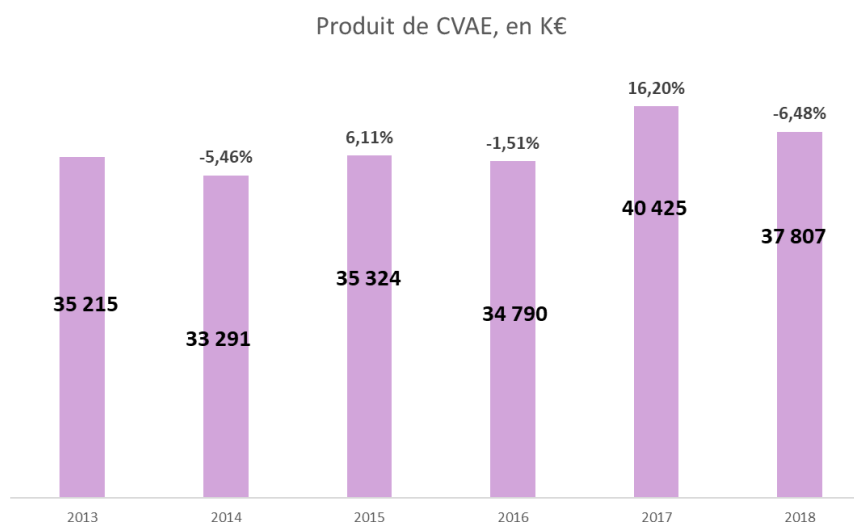
Gérer la Cité

Cette recette est ainsi peu lisible puisque :

- Les variations peuvent être liés à l'évolution de l'activité économique sur le périmètre de la Métropole, mais également à l'évolution de la valeur ajoutée des entreprises sur l'ensemble du territoire national et/ou à des modifications des clés de répartition géographique de la CVAE ;
- Les variations de l'activité économique se répercutent avec retard sur son montant (N+2 pour les acomptes et N+3 pour les régularisations) ;
- La variation de la territorialisation de la CVAE. La taxe payée par les entreprises disposant de locaux dans plusieurs communes, ou employant du personnel dans plusieurs communes, est répartie entre les collectivités. Cette répartition est effectuée en fonction :
 - o Des valeurs locatives imposées à la CFE (pour 1/3)
 - o Des effectifs (pour 2/3)

Une surpondération est appliquée aux établissements industriels, qui a été revalorisée en 2018 (pondération par 21 de la valeur locative foncière, par 5 les années précédentes).

Ces dernières années, les recettes de CVAE de la Métropole de Rouen ont ainsi pu varier largement d'une année sur l'autre.



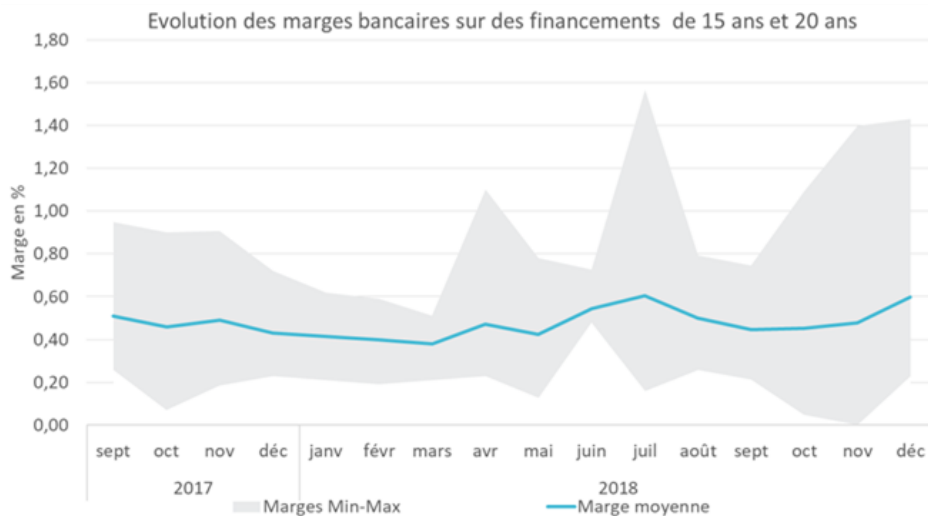
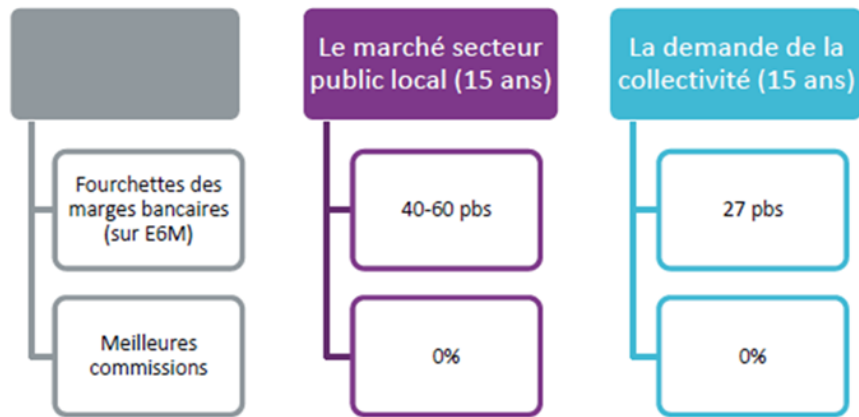
• **Annexe 5 : Pilotage stratégique de la dette en 2018**

Retour sur les opérations ayant affecté l'encours de dette en 2018

La recherche de financements long terme de juillet 2018

La Métropole Rouen Normandie recherchait des financements répartis en deux tranches de 42 M€ (tirage en 2018) et de 30 M€ (tirage avant juin 2019) pour le financement de ses investissements 2018 et 2019. 8 banques ont répondu à la recherche de financement dont la plupart proposaient l'intégralité du volume demandé.

La Métropole a obtenu de très bonnes conditions financières, avec des marges en dessous de la moyenne de marché. La Métropole a retenu l'offre de l'Agence France Locale (AFL) à 10 M€ au taux fixe de 1.476% sur 20 ans pour la tranche 1 et l'offre de l'AFL à 40 M€ au taux fixe de 1.40% sur 15 ans pour la tranche 2.

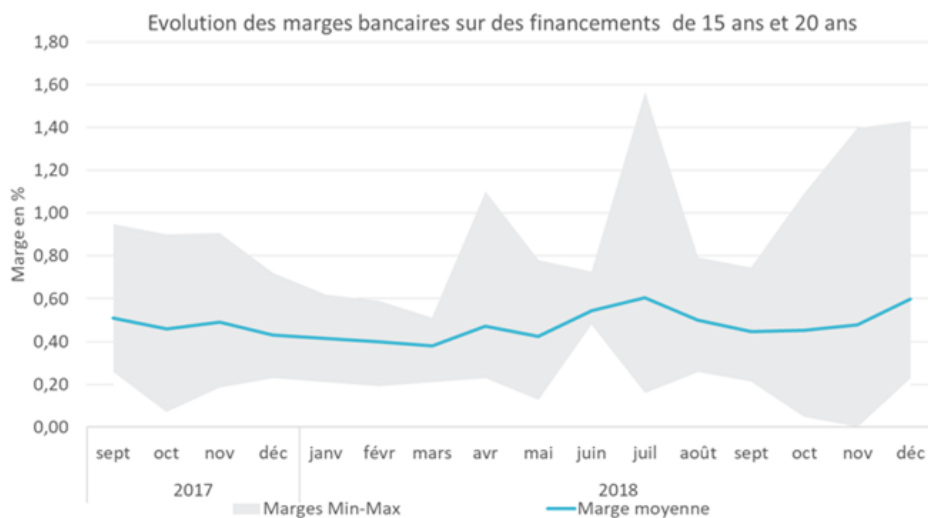
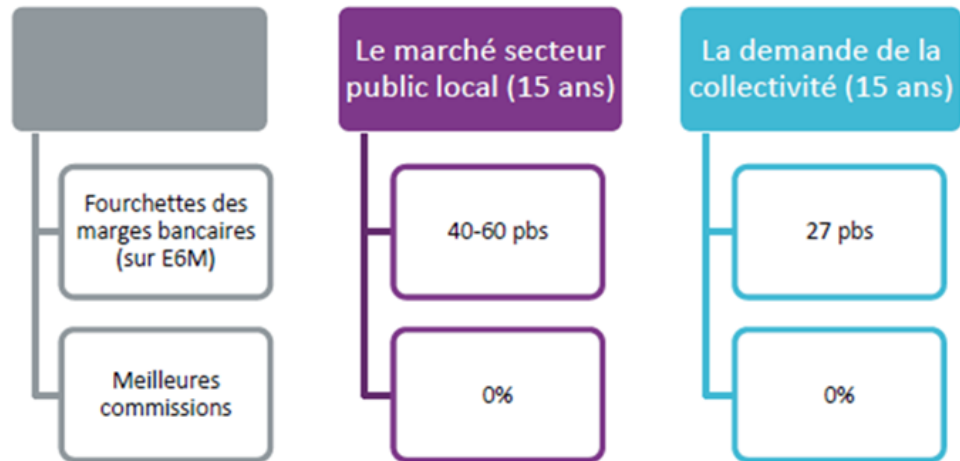


La recherche de financement long terme d'octobre 2018

La Métropole Rouen Normandie recherchait des financements répartis en deux tranches de 32 M€ (tirage en 2018) et de 20 M€ (tirage avant juin 2019). 6 banques ont répondu à la recherche de financement pour l'intégralité du volume demandé.

La Métropole a retenu :

- L'offre de Saar LB pour 20 M€ à Euribor 6 mois + 35pb sur 20 ans
- L'offre du Crédit Agricole pour 15M€ au taux fixe de 1,68% sur 20 ans
- L'offre du de PBB pour 20M€ au taux fixe de 1,47% sur 20 ans





Gérer la Cité

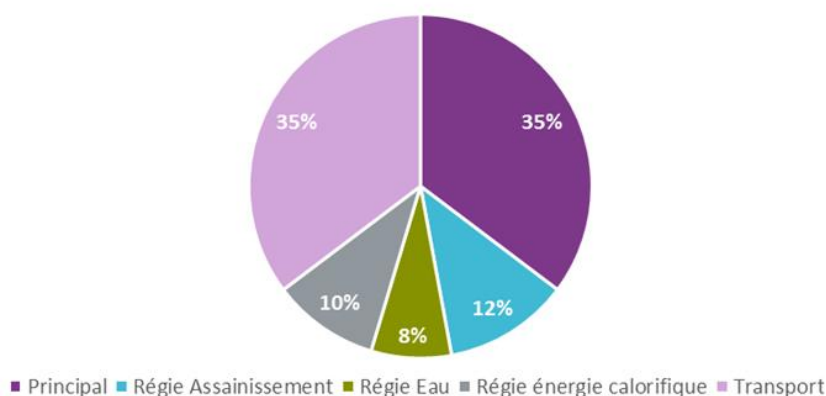
Les mobilisations 2018 : 99 M€ majoritairement à taux fixe

Enveloppes mobilisées 2018

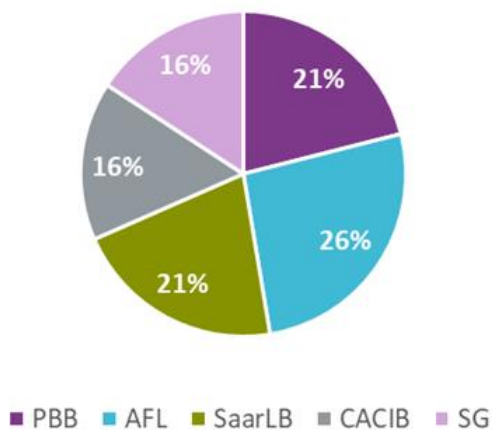
Etablissement bancaire	Volume	Date de versement	Durée	Conditions financières	Budget	Recherche de financement
PBB	20 000 000	30/07/2018	15 ans	FIXE 1,24 %	Principal	nov-17
AFL	5 000 000	20/06/2018	20 ans	FIXE 1,495 %	Principal	nov-17
SaarLB	10 000 000	17/12/2018	20 ans	Euribor 6 moi	Principal	oct-18
	35 000 000					
CACIB	7 500 000	15/11/2018	20 ans	FIXE 1,68 %	Régie Assainissement	oct-18
Agence de l'eau	1 553 782	30/08/2018	20 ans	FIXE 0,00 %	Régie Assainissement	
Agence de l'eau	66 222	23/08/2018	15 ans	FIXE 0,00 %	Régie Assainissement	
Agence de l'eau	99 074	29/06/2018	15 ans	FIXE 0,00 %	Régie Assainissement	
Agence de l'eau	72 094	21/06/2018	15 ans	FIXE 0,00 %	Régie Assainissement	
Agence de l'eau	80 685	20/06/2018	15 ans	FIXE 0,00 %	Régie Assainissement	
Agence de l'eau	2 353 159	20/06/2018	15 ans	FIXE 0,00 %	Régie Assainissement	
	11 725 016					
CACIB	7 500 000	15/11/2018	20 ans	FIXE 1,68 %	Régie Eau	oct-18
	7 500 000					
AFL	10 000 000	26/06/2018	20 ans	FIXE 1,495 %	Régie énergie calorifique	nov-17
	10 000 000					
SG	15 000 000	02/07/2018	20 ans	FIXE 1,50 %	Transport	nov-17
AFL	10 000 000	15/11/2018	20 ans	FIXE 1,476 %	Transport	juil-18
SaarLB	10 000 000	17/12/2018	20 ans	Euribor 6 moi	Transport	oct-18
	35 000 000					

80% des mobilisations ont été effectuées à taux fixe et 20% à taux variable, en cohérence avec le contexte de taux actuel. La durée de 20 ans est privilégiée. Le taux moyen ressort à 1.16%. Les mobilisations ont été effectuées à 38% sur le budget principal et 38% sur le budget transport, auprès d'un large panel de prêteurs, ce qui permet de diversifier l'encours de la Métropole.

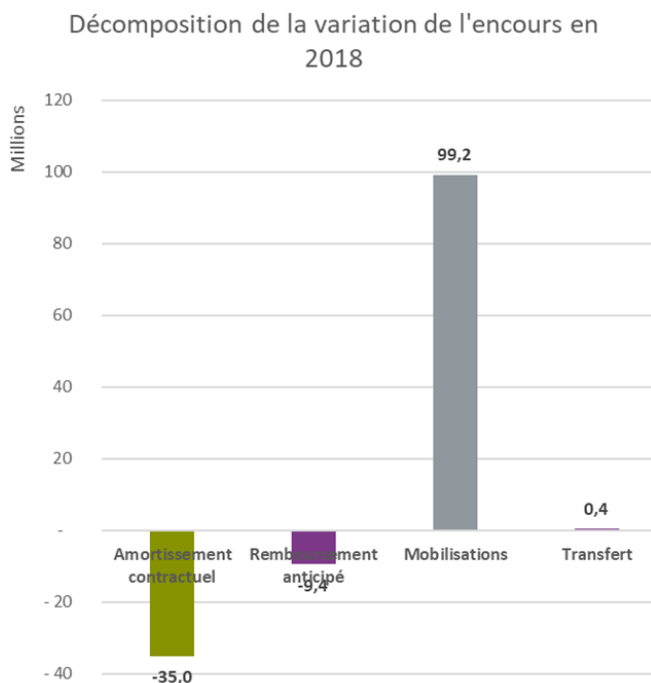
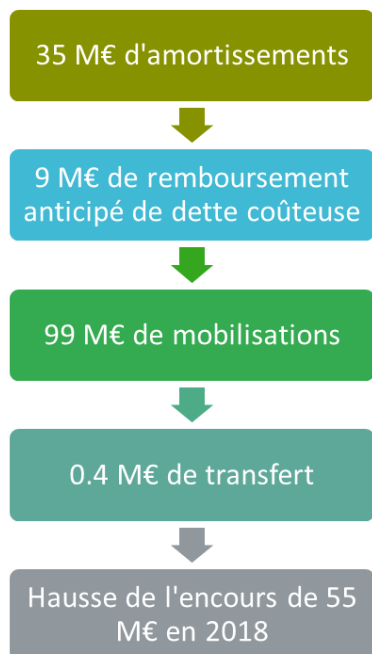
Répartition des mobilisations 2018 par budget



Répartition des mobilisations 2018 par prestataire



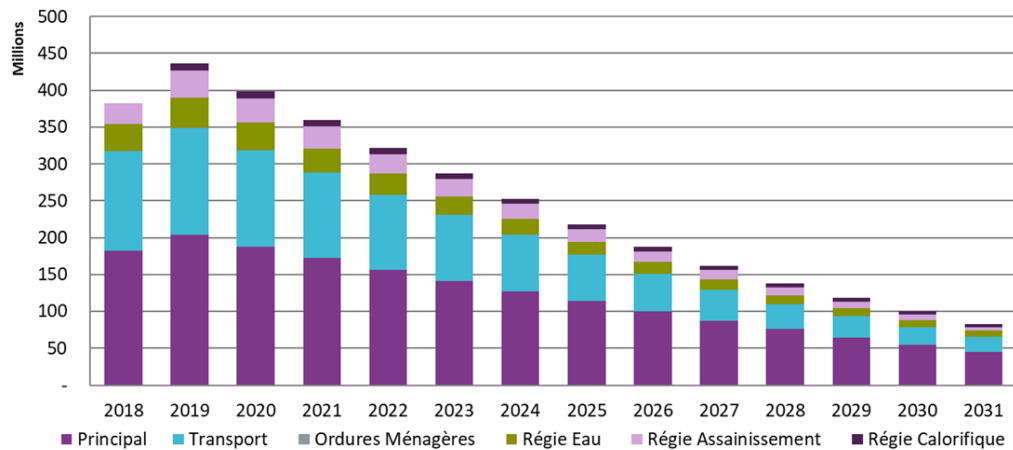
Retour sur l'évolution du stock de dette de la Métropole en 2019



Etat des lieux des engagements au 01/01/2019

L'encours augmente et atteint 436.7 M€ au 01/01/2019 (tous budgets et régions)

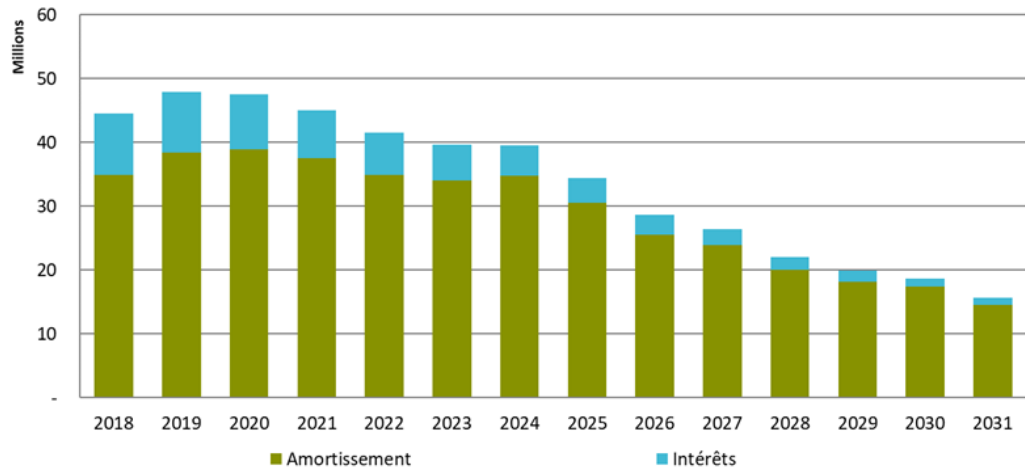
Evolution du Capital restant dû au 01/01/2019 par budget



- Le volume de l'encours de dette de la Métropole au 01/01/2019 contre 382,3 M€ au 01/01/2018 soit une hausse de 14%.

Focus sur l'amortissement (tous budgets et régions)

Evolution de l'annuité de la dette
 (tous budgets confondus, y compris régies eau et assainissement)



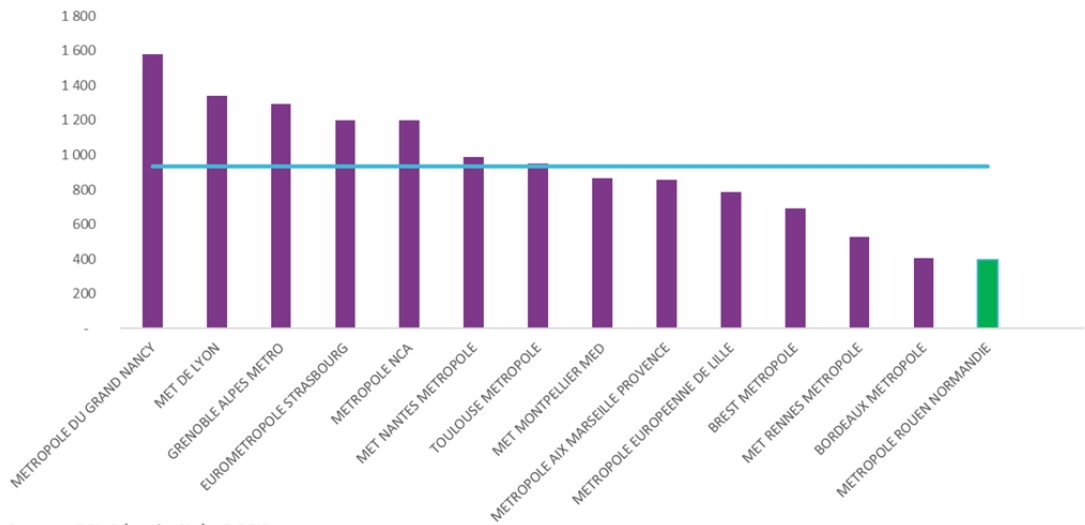
38.4 M€	• Le volume de remboursement contractuel de l'encours de dette en 2019	8.1 ans	• La durée de vie moyenne (DVM) au 1er janvier 2019 de l'encours de dette de la Métropole (budget principal)	7.6 ans	• La durée de vie moyenne 2018 des emprunts du budget principal des Métropoles	<div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; font-size: 8px;">Durée de vie moyenne au 01/01/2019</div> <div style="background-color: #808080; color: white; padding: 10px; border-radius: 10px; font-size: 24px; margin: 5px;">8.1 ans</div>	<div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; font-size: 8px;">Capacité de désendettement au 31/12/2018</div> <div style="background-color: #808080; color: white; padding: 10px; border-radius: 10px; font-size: 24px; margin: 5px;">3.6 ans</div>
---------	--	---------	--	---------	--	---	---

- Il est intéressant de comparer la durée d'engagement contractuelle (DVM) avec la capacité de désendettement de la collectivité. Une capacité de désendettement inférieure à la durée de vie moyenne est sécurisante, car cela signifie que la collectivité génère des revenus permettant de rembourser son encours plus rapidement que ne l'exigent les contrats.



Le positionnement de la Métropole par rapport aux autres

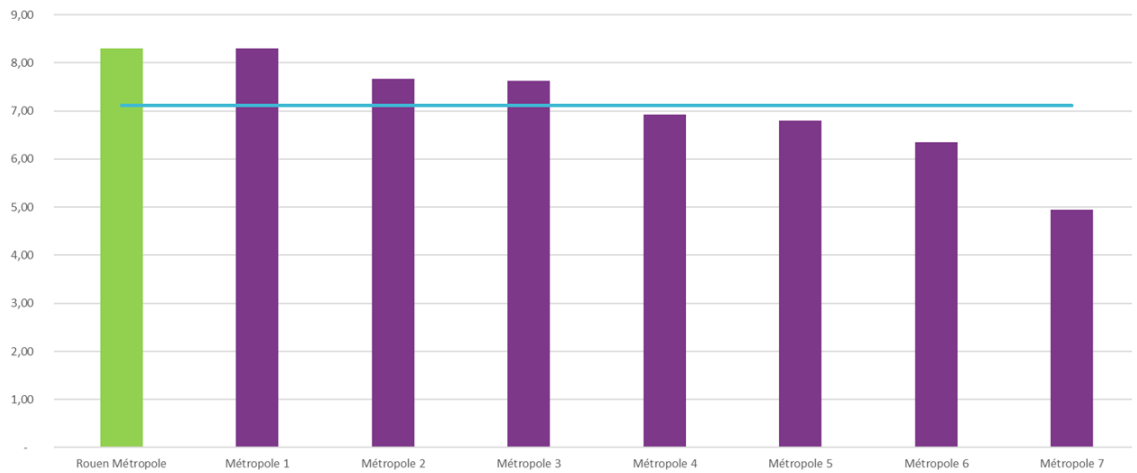
Encours de dette par habitants des métropoles au 01/01/2018



Source : FCL Gérer la Cité - DGFIP

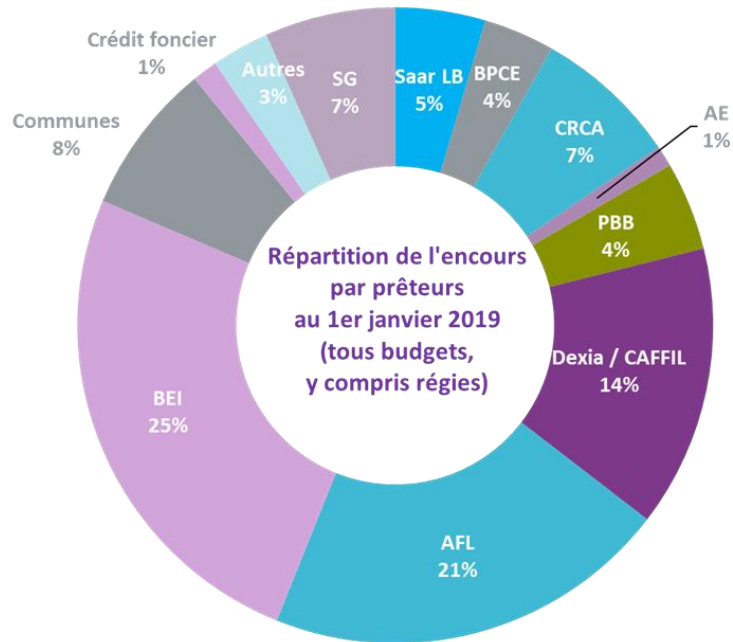
- La dette/habitant de la Métropole est la plus réduite de sa strate. Cette comparaison est à mettre en perspective avec le périmètre des dépenses/recettes du budget principal des autres collectivités.

Comparaison avec la DVM au 01/01/2018 des Métropoles (données issues de l'enquête dette FCL)

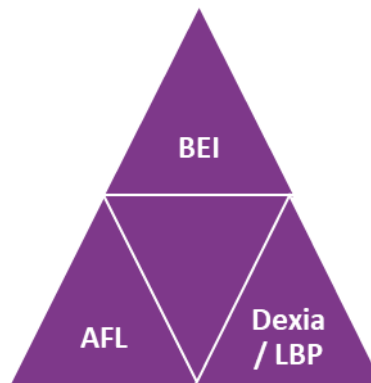


- La DVM de la Métropole est au-dessus de la moyenne de sa strate. Cela s'explique par le recours à des emprunts de durée longue (20 ans) majoritairement.

Focus sur les prêteurs : un encours diversifié avec l'entrée de nouveaux prêteurs



- Les trois prêteurs principaux de la Métropole dans l'encours au 01/01/2019 sont les suivants :



- L'encours de la Métropole est diversifié mais marqué par le poids de la BEI et AFL.
- PBB et Saar LB font leur entrée dans l'encours
- Le potentiel de diversification demeure (obligataire, etc.).